## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



# CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2024 - 2026

DOCUMENT DE TRAVAIL DANS LE CADRE DU SEMINAIRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2024

Kinshasa, Mai 2023

### **SOMMAIRE**

I.	DEVEL	OPPEMENT ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE RECENT7	
I.	1 Dévelop	ppement économique récent	
	I.1.1Se	ecteur réel	
	I.1.2Se	ecteur extérieur10	
I.:	2 Dévelop	ppement budgétaire récent	
	I.2.1 E	volution des recettes 2020-2022 et premier trimestre 2023	
	<i>I.2.2</i> Ev	volution des dépenses 2020-2022 et 2023 au premier trimestre	
	I.2.3E	volution du solde budgétaire et du moyen de financement14	
I.:	3 Situation	n de la dette publique14	
II.	PERSPI	ECTIVES ECONOMIQUES17	
II	.1 Pers	spectives internationales	
II		spectives nationales	
	II.2.1	Secteur réel	
	II.2.2	Secteur extérieur	
	II.2.3	Secteur monétaire	
III.		TATION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET ACTIONS DES POLITICORIELLES 2024-202621	_
	III.1.1	Politique en matière de dépenses	
	III.1.2	En matière des recettes	
II	I.2 Prir	ncipales actions sectorielles25	
		Secteurs productifs et des infrastructures	
	III.2.2	Secteurs sociaux	
	III.2.3	Secteur de souveraineté43	
IV.	PROGR	RAMMATION BUDGETAIRE 2024-202648	
IV	V.1 Evo	olution prévisionnelle des dépenses48	
	IV.1.1	Evolution des dépenses du Pouvoir Central48	
	IV.1.2	Evolution des dépenses des Provinces	
	IV.1.3	Evolution des dépenses des Entités Territoriales Décentralisées52	
IV	V.2 Evo	olution prévisionnelle des recettes53	
		Evolution des recettes du Pouvoir Central	
	IV.2.2	Evolution des recettes des provinces	
	IV.2.3	Evolution des recettes des Entités Territoriales Décentralisées	

VII.	CO	ONCLUSION	72
VI.	LE	S RISQUES BUDGETAIRES	62
		•	
V	7.2	Analyse des écarts CBMT 2024-2026/2023-2025	61
V	7.1	Rappel du Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2023-2025 bouclé	60
V.	CO	OMPARAISON CBMT 2024-2026 ET CBMT 2023-2023	60
		-	
I	V.4	Cadre des dépenses à moyen terme central	59
Ι	V.3	Evolution du solde budgétaire et de son financement	57

#### LISTE DES ACRONYMES

ADF : Allied Democratic Forces

ANR : Agence Nationale de Renseignement CBMT : Cadre Budgétaire à Moyen Terme CDMT : Cadres des Dépenses à Moyen Terme

CPCM : Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique

CSU : Couverture Santé Universelle

DGPPB : Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire

DRB : Déclaration des Risques Budgétaires

EPST : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

ETD : Entité Territoriale Décentralisée FMI : Fonds Monétaire International

LF : Loi de finances

LOFIP : Loi relative aux finances publiques

NTIC : Nouvelle Technologie de l'Information et de Communication

PNSD : Plan National Stratégique de Développement

SCPT : Société Congolaise de Poste et Télécommunication

#### **RESUME ANALYTIQUE**

Le cadrage budgétaire de la période 2024-2026 repose sur le cadrage macroéconomique provisoire du CPCM complété de celui discuté avec le FMI en avril dernier dans le cadre de la 4ème revue du programme économique conclu avec le Gouvernement en 2021. Il tient compte de l'évolution récente de comportement des recettes et des défis de développement et sécuritaire aux quels le pays fait face.

Les discussions dans le cadre des présentes assises permettront son bouclage, en termes notamment de l'évolution du contexte macro-économique telle que l'envisagerait le CPCM et des éléments pertinents des politiques publiques et budgétaire non pris en compte.

#### Il se présente comme suit :

(en milliards de Francs congolais, sauf indication contraire)																
	2023			2024			2025				2026					
Annee Niveau de pouvoir	Pouvoir central	Provinces	ETD	Consolidé												
Dépenses (hors dette extérieure)	31 768,4	5 357,7	204,3	37 330,4	34 968,5	5 645,1	214,9	40 828,4	41 759,8	6 141,8	227,3	48 129,0	46 999,6	6 495,9	240,3	53 735,8
Recettes (hors emprunts)	26 714,6	5 357,7	204,3	32 276,6	29 318,1	5 645,1	214,9	35 178,1	35 801,4	6 141,8	227,3	42 170,6	40 562,0	6 495,9	240,3	47 298,2
Dons	2 070,9			2 070,9	2 232,0			2 232,0	1 835,0			1 835,0	1 856,0			1 856,0
Solde intérieur (Base caisse)	-1 984,7			-1 984,7	-1 818,3			-1 818,3	-500,4			-500,4	-594,6			-594,6
Solde global (Base caisse)	-5 053,8	0,0	0,0	-5 053,8	-5 650,3	0,0	0,0	-5 650,3	-5 958,4	0,0	0,0	-5 958,4	-6 437,6	0,0	0,0	-6 437,6
Financement	5 053,8	0,0	0,0	5 053,8	5 650,3	0,0	0,0	5 650,3	5 958,4	0,0	0,0	5 958,4	6 437,6	0,0	0,0	6 437,6
Gap de financement à rechercher																
Ratio Solde intérieur (Base caisse) en %	-1,3				-1,0				-0,3				-0,3			
Ratio solde global (Base caisse)/PIB en %	-3,3				-3,2				-3,0				-2,9			

Source : DGPPB, Ministère du Budget

#### **INTRODUCTION**

Le présent document renseigne sur le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) de la période 2024-2026, conformément aux articles 13, 76 et 77 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP).

En effet, cette première mouture du CBMT 2024-2026 traduit les niveaux des ressources susceptibles d'être mobilisées sur la période, au regard du développement économique et budgétaire récent et des objectifs macro-économiques provisoires. Elle propose également les niveaux des dépenses reflétant la contrainte fixée par ces ressources et en même temps cohérents avec le niveau de déficit convenu dans le cadre des critères de convergence macro-économique de la SADC et du programme avec le FMI conclu en juillet 2021.

En recettes, le CBMT 2024-2026 postule l'élargissement de l'espace budgétaire par la poursuite des réformes fiscales et douanières structurelles amorcées et des contrôles des finances publiques. Elle reste par ailleurs prudente en matière d'emprunt pour ne pas mettre en péril la viabilité budgétaire et le cadre macro-économique.

En dépenses, il s'aligne sur les politiques sectorielles exprimées lors des travaux de revisitation du PNSD 2019-2023 et de revue des politiques publiques. Il entend poursuivre par ailleurs la mise en œuvre des politiques phares reflétant la volonté du Président de la République et du Gouvernement traduisant les défis auxquels le pays fait face et qu'il milite à résoudre.

Il s'agit notamment de la pacification de la partie Est du pays sous l'agression du M23 et l'éradication complète des conflits inter ethniques, de la gratuité de l'enseignement primaire, de la Couverture Santé Universelle, de la diversification de l'économie, du programme de développement local des 145 territoires et des projets initiés dans le cadre du Partenariat public privé (PPP).

Le présent CBMT 2024-2026 a pour vocation d'être soumis à discussion avec les parties prenantes au processus budgétaire, autour notamment de l'orientation de la politique budgétaire qu'elle propose, des priorités sectorielles identifiées, du niveau du déficit dégagé et de son financement. Ce faisant, ces discussions balisent la voie pour l'élaboration de la Loi de finances de l'exercice 2024 et devront déboucher à l'élaboration du CBMT 2024-2026 définitif qui devra accompagner cette dernière au Parlement, conformément aux dispositions de l'article 78 de la LOFIP.

La programmation budgétaire 2024-2026 propose également la trajectoire des finances des provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) qui, à défaut des statistiques à jour sur la consolidation budgétaire, constitue une prolongation des tendances de recettes et de dépenses des Edits budgétaires de l'exercice 2020.

Hormis l'introduction et la conclusion, ce document est structuré en cinq chapitres et contient trois annexes. Le premier chapitre décrit le développement économique et budgétaire récent, le deuxième décline les perspectives économiques et budgétaires à moyen terme. Le troisième présente la politique budgétaire et les actions des politiques sectorielles envisagées sur la période 2024-2026. La programmation budgétaire 2024-2026 et sa comparaison avec le CBMT 2023-2025 font l'objet des chapitres 4 et 5.

Les annexes sont constituées du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) central 2024-2026 qui devra permettre aux sectoriels d'amorcer l'élaboration de leurs Cadre des dépenses sectoriels, d'une maquette du CDMTs et des détails des plafonds des provinces.

#### I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE RECENT

Ce chapitre présente l'évolution de la situation économique et budgétaire du pays de 2020 à 2022 et celle du premier trimestre 2023.

#### I.1 Développement économique récent

Malgré les chocs négatifs induits par la pandémie COVID-19 et les effets néfastes de la guerre en Ukraine sur l'économie mondiale, l'économie de la RDC a fait preuve d'une plus grande résilience comparée à d'autres pays d'Afrique subsaharienne, principalement grâce aux mesures prises par le Gouvernement, lesquelles ont contribué au soutien de la stabilité macroéconomique et à la relance de l'économie.

#### I.1.1 Secteur réel

#### Evolution de l'activité économique<sup>1</sup>

Après un ralentissement de la croissance en 2020 de suite de la pandémie de la Covid-19, l'activité économique a fortement progressé en 2021 et en 2022, grâce à la bonne coordination dans la conduite des politiques budgétaire et monétaire ainsi à la performance observée notamment dans secteur primaire (les industries extractives) et dans le secteur tertiaire (les activités de Télécommunication). En effet, de 2020 à 2022, l'activité économique a connu un rebond se situant à **6,2%** en 2021 contre **1,7%** en 2020, tendance qui s'est poursuivie jusqu'en 2022 avec une croissance de **8,5%**. Cette tendance est tributaire de l'accroissement de la production des principaux produits d'exportation du Pays, notamment le cuivre et le cobalt.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour 2022 : Situation provisoire

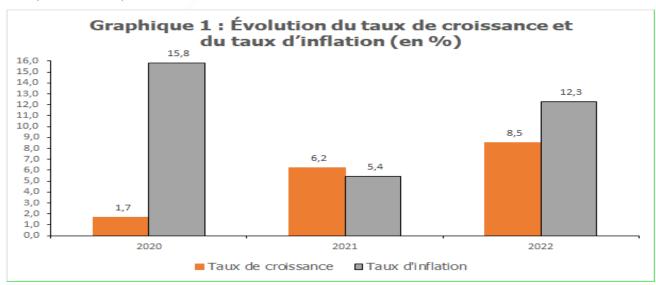
Tableau 1 : Contributions sectorielles de 2020 à 2022

(en points de croissance )

Secteurs	2020	2021	2022*
Primaire	3,1	3,4	6,8
Agriculture, chasse,	0,4	0,4	0,4
Industrie extractive	2,7	3,0	6,5
Secondaire	-0,8	0,5	0,4
Tertiaire	0,1	2,1	1,2
PIB au coût des facteurs	2,3	6,0	8,5
PIB aux prix du marché	1,7	6,2	8,5

Source : CPCM 2020 - 2022 2022\* : situation provisoire

S'agissant du rythme de formation des prix intérieurs, il a évolué en dents de scie entre 2020 et 2022. Le taux d'inflation fin période a connu un pic de **15,8%** en 2020, justifié par les effets négatifs de la Covid-19 sur l'économie dans un contexte de détérioration du commerce international, avant de régresser à **5,4%** en 2021 et ce, à la faveur d'une bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire menées respectivement par le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo dans le cadre des mesures d'atténuation des effets économiques de la pandémie. En 2022, le taux d'inflation est passé à **12,3%**, suite à la guerre russo-ukrainienne dont les effets néfastes ont entrainé la hausse des prix des produits de première nécessité.



Source : DGPPB, Ministère du Budget, sur base des données CPCM

#### • Evolution récente de la production minière et pétrolière

La production du cuivre s'est améliorée sous la période de 2020 à 2022. Elle est passée de 1.601.208,0 tonnes en 2020 à 1.796.034,0 tonnes en 2021 avant d'atteindre 2.515.847,0 tonnes en 2022, soit une progression de 57,1% entre 2020 et 2022. L'embellie enregistrée est favorisée par l'entrée en phase de production de certaines entreprises et à la bonne tenue des cours du cuivre sur le marché international négociés autour de 9.000,0 dollars américains la tonne avant de chuter à 7.910,0 dollars américains la tonne en fin 2022.

Pour ce qui concerne le cobalt, sa production s'est située à **86.591,0 tonnes** en 2020, puis à **93.144,0 tonnes** en 2021 avant de se situer à **115.371,31 tonnes** en 2022, soit une progression de **33,2%** entre 2021 et 2022.

Concernant la production de l'or en 2022, elle s'est située à **29.498,0 kg** contre **31.956,0 kg** en 2021, soit une régression de **7,7%**. Cette production s'est située à **31.501,0 Kg** en 2020.

S'agissant de la production du diamant, elle a enregistré une hausse de **45,3%** entre 2020 et 2022, passant de **12.214,0 carats** en 2020 à **17.742,0 carats** en 2022. En 2021, cette production s'est située à **12.743,0 carats**.

Par ailleurs, la production du pétrole brut s'est établie à **8.814.200,0 barils** en 2021 contre **8.755.033,0 barils** en 2020, soit une légère progression de **0,7%**. En 2022, elle a connu une baisse de **4,7%** par rapport à 2021 pour se situer à **8.400.000,0 barils**.

Tableau 2 : Evolution de la production minière et pétrolière de 2020 à 2022

(en en tonne métrique, sauf indication contraire) Produits/année 2022 2021 2020 Cuivre 1 601 208 1 796 034 2 515 847 Cobalt 86 591 93 144 115 371 ZINC 15 305 16 079 13 578 Or artisanal et industriel (en kilogramme) 31 501 31 956 29 498 Diamant (en carat) 12 214 12 743 17 742 8 755 033 8 814 200 Pétrole (en baril) 8 400 000 Source : CTCPM

#### I.1.2 Secteur extérieur

Entre 2020 et 2022, la situation extérieure du pays est marquée globalement par une amélioration du solde de la balance des paiements. En effet, en proportion du PIB, il est passé d'un déficit **0,3%** en 2020, suite notamment au déficit de **5,2%** enregistré au niveau de la balance de services et à la perte de dynamisme observée de la balance des transferts, reflétant les répercussions économiques de la pandémie de Covid-19. En 2021, il a affiché un excédent de **5,0%** avant de chuter à **2,5% du PIB** en 2022.

En ce qui concerne le compte courant, il a renseigné une amélioration de son solde, passant d'un déficit de **2,2% du PIB** en 2020 à celui **de 1,1%** en 2021. Cette amélioration est attribuable principalement à celle des soldes de la balance commerciale et des transferts. En effet, le solde de la balance commerciale est passé d'un excédent de **3,9% du PIB** en 2020 à celui de **7,1%** en 2021. En 2022, le déficit du compte courant s'est creusé davantage pour se situer à **7,3%** du PIB.

La bonne tenue de la balance commerciale reflète le dynamisme observé au niveau des exportations des biens et services, attesté par une progression sensible passant de 28,3% du PIB en 2020 (dont 28,0% du PIB du secteur minier) à 40,0% du PIB en 2021 (39,6% du PIB du secteur minier) et à 46,0% du PIB en 2022 (45,7% du PIB du secteur minier).

S'agissant du marché de change, le franc congolais a connu une dépréciation de **2,9%** visà-vis de la devise américaine entre 2020 et 2022. Le rythme de cette dépréciation s'est amélioré à partir de 2020 avec un niveau de **6,8%**, puis de **1,0%** en 2021 et de **0,9%** en 2022 de suite principalement du volume important des réserves de change constitué par la Banque Centrale du Congo et du strict respect du pacte de stabilité signé entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo.

Quant aux réserves de change, elles ont atteint **708,89 millions de USD** (soit **2,81 semaines d'importations** des biens et services sur ressources propres) en 2020, puis **3.468,30 millions de USD** (soit **3,29 semaines d'importations** des biens et services sur ressources propres) en 2021 et **4 milliards 382,90 millions de USD**, (soit **11,2 semaines d'importations** des biens et services sur ressources propres) en 2022.

Tableau 3 : Evolution récente de quelques indicateurs macroéconomiques 2020-2022

(en pourcentage, sauf indication contraire) **Indicateurs** 2020 2021 2022\* Taux de croissance du PIB 1,7 6,2 8,5 Déflateur PIB 7,0 8,1 8,4 Taux d'inflation moven 10,1 10,6 8,8 Taux d'inflation fin période 15,8 5,4 12,3 Taux de change moyen (CDF/USD) 1 822,4 1 985,9 2 006,0 Taux de change fin période (CDF/USD) 1 971,8 2 000,0 2 012,0 Variation du taux de change 17,9 1,4 0,6 Réserves de change (en mois d'importations) 0,77 0,82 2,80 Solde global balance de paiement (en milliards de FC) -313,3 5 480,9 3 273,9 Solde compte courant (en milliards de FC) -9 502,0 -2 027,0 -1 167,0 Solde compte de capital et financier (en milliards de FC) 2 031,0 9 857,0 1 395,0

Source : CTCPM

2022\*: Situation provisoire

#### I.1.3. Secteur monétaire

Sur la période sous analyse, le secteur monétaire a évolué dans un environnement principalement marqué par la crise sanitaire de la Covid-19, laquelle a induit des perturbations dans la chaine de production et dans les exportations du pays, à l'effet d'amenuiser les recettes fiscales et non fiscales de l'Etat entre 2020 et 2021 ne permettant pas les réalisations des agrégats monétaires conformément aux objectifs fixés par le Gouvernement.

En effet, les avoirs extérieurs nets ont accru de **121,9%** en 2020, de **77,3%** en 2021 et de **9,5%** en 2022. Le crédit net à l'Etat, quant à lui, a connu en 2020 un accroissement de **26,6%**, avant d'augmenter à **136,5%** en 2021 pour chuter à **-49,3%** en 2022.

Par ailleurs, la masse monétaire, elle a évolué de façon positive au cours de la période 2020 à 2022. De **19.255,6 milliards de FC** en 2020, elle a atteint **26.774,5 milliards de FC** en 2021 pour se situer à **20 557,1 milliards de FC** en 2022.

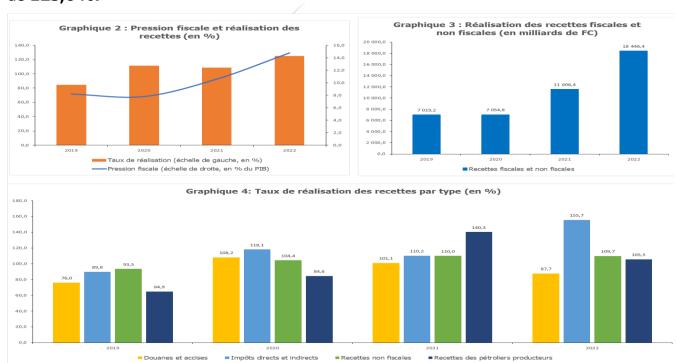
#### I.2 Développement budgétaire récent<sup>2</sup>

Pendant la période 2020-2022, le niveau des recettes publiques (recettes courantes et dons) s'est amélioré pour se situer respectivement à **9,6%**, **11,7%** et **15,9%** du PIB. En moyenne, elles se sont situées à **12,4%** du PIB. Les dépenses publiques, quant à elles (hors remboursement de la dette extérieure) ont atteint en moyenne **13,6%** du PIB. Globalement, les opérations budgétaires se sont soldées avec un déficit moyen de **1.616,9** milliards de FC, soit **1,4%** du PIB.

#### I.2.1 Evolution des recettes 2020-2022 et premier trimestre 2023

Les recettes du budget général (hors emprunts) se sont situées en moyenne à **12,4%** du PIB sur la période 2020-2022. Partant de **7,8%** en 2020, la pression fiscale s'est améliorée en 2021 et en 2022, pour se situer respectivement à **10,5%** et à **14,8%**, à la faveur notamment du regain de l'activité économique et de l'intensification du contrôle de gestion des finances publiques par l'IGF.

En terme nominal, les recettes fiscales et non fiscales sont passées de **7.054,8 milliards** de **FC** en 2020, pour se situer à **11.606,4 milliards** de **FC** en 2021 et à **18.446,4 milliards** de **FC** en 2022, soit un niveau de réalisation respectif de **111,3%**, **108,4%** et de **125,0%**.



Source : TOFE

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Situation 2022 et 2023 (au premier trimestre): Provisoire

Quant aux dons, ils se sont situés à **1.621,6 milliards de FC** en 2020, **1.282,3 milliards de FC** en 2021 et **1.418,6 milliards de FC** en 2022. Les niveaux de ces deux dernières années sont tributaires, notamment, des dons reçus du FMI au titre de Facilité de Crédit Rapide, en réponse aux effets de la covid-19, et de Facilité Elargie des Crédits.

Au Premier trimestre 2023, les recettes publiques ont été mobilisées à hauteur de **3.291,7** milliards de FC (constituées essentiellement des recettes courantes) contre une prévision de de **3.656,9** milliards de FC (PTR), soit un taux de réalisation de **90,0%**. Les recettes fiscales et non fiscales ont accusé un taux de réalisation de **91,0%**, comparées à leurs prévisions de la période.

#### I.2.2 Evolution des dépenses 2020-2022 et 2023 au premier trimestre

Entre 2020 et 2022, les dépenses du budget général (hors dette extérieure) ont été exécutées en moyenne à hauteur de **15.148,9 milliards de FC**.

Elles comprennent en grande partie les dépenses courantes qui ont atteint **10.244,3 milliards de FC** entre 2020 et 2022. Les dépenses de rémunération ont constitué **54,3%** de dépenses courantes et **36,7%** de l'ensemble de dépenses exécutées. Dans un contexte de grogne socio-professionnel qui a prévalu au cours de la période, elles ont concerné notamment la mécanisation des enseignants non payés et des enseignants nouvelles unités ainsi que la prise en charge des médecins à la prime de risque.

Bien que la structure de dépenses ait été influencée par les dépenses courantes, les dépenses en capital ont enregistré un accroissement pendant la période sous analyse, respectivement de **8,6%** en **2020**, **35,3%** en **2021** et de **51,5%** en 2022, en vue de soutenir la croissance. Ces investissements ont été financés principalement sur ressources extérieures à hauteur de **67,7%**. Les principaux projets sont : la construction des microcentrales hydroélectriques, des centres de santé dans différents territoires et d'un atelier mécanique agricole à Kananga ainsi que la réhabilitation des hôpitaux généraux de référence.

Quant aux dépenses exécutées au premier trimestre (hors amortissement de la dette), elles se sont situées à hauteur de **3.968,3 milliards de FC**. Comparées à leurs prévisions, elles dégagent un taux d'exécution de **89,0%**. Elles comprennent les dépenses courantes de l'ordre de **2.991,5 milliards de FC**, soit **75,5%** de l'ensemble des dépenses exécutées et les celles en capital et exceptionnelles, respectivement de **188,9 milliards de FC et de 687,7 milliards de FC**. Le rapatriement des arriérés est de l'ordre **100,01 milliards de FC**.

#### I.2.3 Evolution du solde budgétaire et du moyen de financement

Au cours de la période 2020-2022, les opérations budgétaires ont été soldées globalement par des déficits. De **-1.073,2 milliards de FC** en 2020, le déficit est chuté à **-250,1 milliards de FC** en 2021, avant de monter à **-3.527 milliards de FC** en 2022. Ce solde déficitaire a été financé principalement par les emprunts projets et programmes et par les droits de tirage spéciaux du FMI.

Tableau 4 : Solde budgétaire et financement

(en milliards de FC)				
Agrégats budgétaires	2019	2020	2021	2022
Recettes fiscales et non fiscales	7 018,7	7 054,8	11 606,4	18 446,4
Dons	1 185,4	1 621,5	1 282,2	1 418,5
Dépenses	8 673,1	9 446,8	12 988,1	23 011,7
Solde intérieur (base caisse)	-377,7	-711,3	-363,5	-228,1
Solde global (base caisse)	-701,0	-1 073,2	-250,1	-3 527,1
Financement extérieur	119,9	877,5	405,5	3 754,1
Amortissement de la dette	-174,6	-215,5	-508,9	-596,7
Emprunts projets	294,6	339,8	775,1	3 964,4
Emprunts programmes	-	753,2	139,3	386,5
Financement intérieur (dont DTS)	592,5	301,5	-192,4	

Source : TOFE

\*2022 : situation provisoire

#### I.3 Situation de la dette publique

Au 31 décembre 2022, la dette de l'Administration centrale de la RDC se situe à 17,56% du PIB. Comparativement à 14,91% de 2021, il s'observe une hausse de 2,65 points de %. En nominal, l'encours de la dette publique à la même date se chiffre à 10,41 milliards USD dont 4,76 milliards USD de dette intérieure et 5,65 milliards USD de dette extérieure, soit respectivement 45,72% et 54,28% du stock total. Par rapport à l'encours de 7,39 milliards USD à fin 2021, il s'observe une augmentation de 3,01 milliards USD.

Tableau 5 : Evolution de l'encours de la dette publique de 2019 à 2022 en millions de USD

Libellé	2019	2020	2021	2022	Variation entre 2021 et 2022				
Dette publique	5 641,44	6 194,92	7 385,02	10 410,69	5,94%				
D.P en % du PIB	11,80%	12,88%	14,28%	17,56%	0,42%				
Dette Extérieure	3 723,53	4 249,13	4 867,98	5 651,17	14,65%				
Dont arriérés techniques	157,24	188,43	157,28	157,63	-0,08%				
D.E en % du PIB	7,14%	8,84%	9,20%	9,53%	0,93%				
D.E-Part en %	65,63%	68,60%	65,27%	54,28%	4,12%				
Dette Intérieure	1 917,91	1 944,99	2 517,04	4 759,52	-2,82%				
D.I en % du PIB	3,99%	4,05%	5,08%	8,03%	-0,51%				
D.I-Part en %	34,37%	31,40%	34,73%	45,72%	-4,12%				
Dette Publique (Milliards de CDF)	7 298,86	12 213,60	14 913,28	20 986,80	6,13%				
Source : Bulletin de la dette publique au quatrième trimestre 2022, DGDP									

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette extérieure de la RDC s'est évalué à **USD 5.651,17 millions**. Il représente **54,28** % de la dette publique, soit **9,53**% du PIB. Comparativement à l'encours **USD 4 867,98 millions** de l'année 2021, il s'observe une hausse de **USD 783 millions**, résultant surtout des tirages effectués par le FMI dans le cadre du Programme soutenu par la Facilité Elargie des Crédits (FEC), et ceux effectués par IDA et d'autres créanciers. En termes de créanciers, les plus importants bailleurs de fonds de la RDC sont les institutions multilatérales avec **74,24**% de parts, les bilatéraux avec **22,01**% et les commerciaux avec **0,96**%. Les créanciers multilatéraux les plus importants sont l'IDA, le FMI. Leurs parts respectives sont des **38**% et **27**% du total de l'encours extérieur.

Quant à la dette bilatérale, elle est essentiellement dominée par les pays émergents notamment la Chine, l'Inde et la Corée. Ces pays détiennent à ceux seuls environ **17%** du total de l'encours extérieurs. Depuis l'atteinte du point d'achèvement en 2010, la Chine s'affirme comme le bailleur le plus important avec **13%** de l'encours total de la dette extérieure.

A fin décembre 2022, le stock de la dette intérieure s'est chiffré à **4,76 milliards USD** dont **2 milliards USD** de créance BCC sur le Gouvernement congolais et **222 millions USD** d'Obligations du Trésor et Bons du Trésor. Par rapport à l'année 2021, il s'observe que l'encours de la dette intérieure a presque doublé. Cette hausse se justifie en grande partie par l'intégration, dans cet encours, de la créance que la Banque Centrale détient sur le Gouvernement d'un import de **2 milliards USD**. Il s'agit d'arriérés représentant d'anciennes avances faites à l'Etat et qui ont été titrisés au terme d'un accord passé entre les deux parties. Quant au marché domestique des titres publics, il a été mis en place depuis octobre 2019 et seules les banques commerciales participent aux adjudications. Les dispositions sont prises pour son élargissement aux investisseurs institutionnels, notamment la CNSS, la CNSSAP et les Sociétés d'assurance. Les privés intéressés par cette activité pourront acquérir les titres via leurs banques.

Quant au coût de la dette, le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette au 31 décembre 2022 s'est élevé à **1,0%.** Ce taux relativement faible résulte de l'encours élevé des prêts à taux nul dans le portefeuille, de la présence d'un montant important des prêts concessionnels, et du faible niveau des titres publics. Il convient de noter qu'après le point d'achèvement, la quasi-totalité des prêts étaient réaménagés à taux nul.

#### **II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES**

Ce chapitre donne un aperçu des perspectives économiques internationales et nationales sous-tendant la programmation budgétaire 2024-2026.

#### **II.1 Perspectives internationales**

Selon les Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) du Fonds Monétaire International d'avril 2023, la croissance mondiale devrait chuter de **3,4%** en 2022 à **2,8%** en 2023, avant de s'établir à **3,0%** les cinq prochaines années. Cette révision à la baisse de la croissance serait justifiée, notamment, en raison de la guerre en Ukraine et des changements de politiques macroéconomiques opérés par les pays au cours des derniers mois. Ce niveau pourrait ralentir davantage en cas d'extension du conflit au-delà de l'Ukraine et de dégradation du secteur énergétique suite aux sanctions économiques contre la Russie.

Dans les pays avancés, la croissance de l'activité économique s'est située à **2,7%** en 2022, elle devrait se situer à **1,3%** en 2023 et à **1,4%** en 2023. Aux Etats-Unis d'Amérique, la croissance du PIB s'est située à **2,1%** en 2022, elle devrait se situer à **1,6%** en 2023 et à **1,1%** en 2024.

Dans la zone Euro, la croissance devrait se situer à **0,8%** en 2023, après un niveau de **3,5%** en **2022**, **%** en 2022. Une légère reprise est attendue en 2024 situant la croissance à **1,4%**. Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique connaîtrait une légère embellie en 2024 où elle se situerait à **4,9%** contre **3,9%** prévu en 2023 et **4,0%** réalisée en 2022.

Suivant les mêmes perspectives, l'inflation mondiale devrait diminuer plus lentement qu'attendu, elle devrait se situer **7,0%** en 2023 contre **8,7%** en 2022. En 2024, elle se situerait à **4,9%**.

#### **II.2 Perspectives nationales**

Les perspectives de l'économie congolaise sur la période 2024-2026 devraient se relever dans un contexte marqué par la détérioration des cours des matières premières à moyen terme, ainsi que par la nécessité d'une bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire qui devra permettre la maîtrise de l'inflation et l'accroissement des investissements publics.

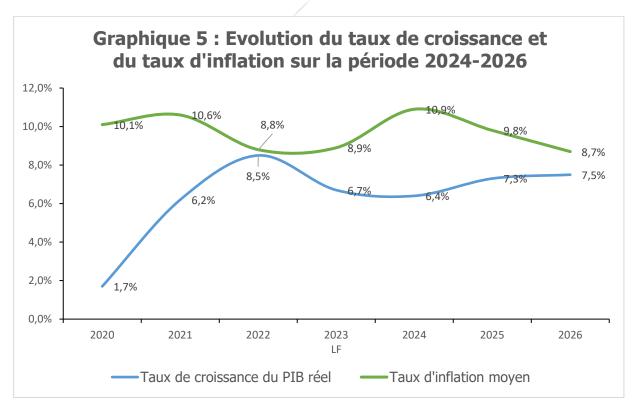
Le cadrage budgétaire de la période 2024-2026 est celui discuté avec le Fonds Monétaire International en attendant celui du Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique (CPCM).

#### II.2.1 Secteur réel

Selon les projections du Comité permanent de cadrage macroéconomique (CPCM), il est attendu, au cours de trois prochaines années, une embellie de l'activité économique. En effet, le taux de croissance se situerait à **7,1%** en moyenne au cours de la période sous analyse contre **5,6%** observé les trois dernières années, soit une augmentation de **1,5 point** de pourcentage.

S'agissant de la formation des prix intérieurs, il est attendu sur la période 2024-2026 une légère décélération de son rythme, sur le court et moyen termes grâce aux mesures des politiques économiques préconisées dans le pacte de stabilité signé entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo, et dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne.

Le taux d'inflation moyen se situerait à **9,8%** sur la période 2024-2026, contre **10,0%** au cours de trois dernières années, soit un ralentissement de **0,2** points de pourcentage. L'inflation envisagée à fin période se situerait à **9,3%**, en moyenne, contre **11,4%** les trois dernières années.



Le tableau 6 ci-dessous donne des détails sur ces indicateurs macroéconomiques.

Tableau 6 : Principaux indicateurs macroéconomiques 2024-2026

PRINCIPAUX INDICATEURS		Hist	oirique			Projections			
PRINCIPAUX INDICATEURS	2019	2020	2021	2022*	2023(LF)	2024	2025	2026	
Taux de croissance	4,4%	1,7%	6,2%	8,5%	6,7%	6,4%	7,3%	7,5%	
Déflateur PIB	6,7	7,0	8,1	8,4	9,8	10,6	10,9	11,5	
Taux d'inflation moyen	5,9%	10,1%	10,6%	8,8%	8,9%	10,9%	9,8%	8,7%	
Taux d'inflation fin période	4,6%	15,8%	5,3%	12,3%	6,8%	10,4%	9,3%	8,1%	
Taux de change moyen (CDF/USD)	1647,8	1822,38	1985,9	2006,0	2021,9	2518,3	2551,3	2581,8	
Taux de change fin période (CDF/USD)	1672,9	1971,81	2000,0	2012,0	2034,8	2535,5	2567,2	2596,3	
PIB nominal (en milliards de CDF)	85 314,15	90181,05	110 114,75	132 063,71	153 553,43	179 338,30	197 740,80	223 779,13	

Source : CPCM\_RDC\_Mai\_2023

#### II.2.2 Secteur extérieur

Entre 2024 et 2026, le solde global de la balance des paiements projeté devrait se situer à -579,3 milliards de FC, représentant 0,3% du PIB. Cette tendance serait consécutive à la détérioration du compte en capital et financier qui devrait s'estimer en moyenne à -1.244,7 milliards de FC au cours de la période.

Au cours de la période 2024-2026, le compte courant devrait connaître un déficit de **3.266,0 milliards de FC** en moyenne. Le mauvais comportement du compte courant sur la période serait tributaire notamment de la baisse des exportations des principales matières premières du pays dont les cours mondiaux seraient en baisse.

Quant aux réserves de change, l'objectif est d'atteindre **6 mois** d'importations, conformément aux critères de convergence. Pour la période 2024-2026, les réserves de change devront se situer en moyenne à **3,1 mois** d'importations des biens et services.

Tableau 7 : Principaux indicateurs du secteur extérieur 2024-2026

(en milliards de FC, sauf indication contraire)									
Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Indicateurs	Historique	Historique	Historique	Historique	Projection	Projection	Projection		
Solde global balance de paiement	718,0	-313,3	5 480,9	3 273,9	4 078,4	4 886,9	6 329,6		
Solde compte courant	-2 669,8	-2 027,0	-1 167,0	-9 502,0	-476,5	44,7	621,3		
Solde compte de capital et financier	3 666,7	1 395,0	2 031,0	9 857,0	4 555,0	4 843,1	5 696,3		

Source : CPCM, Ministère du Plan, juin 2022

<sup>\*</sup>Situation provisoire

#### II.2.3 Secteur monétaire

Pour la période 2024-2026, le secteur monétaire devrait bien se comporter au cours de la période précitée en vue de permettre la réalisation des agrégats monétaires conformément aux objectifs fixés par le Gouvernement.

A cet effet, les avoirs extérieurs nets devraient évoluer à dents de scie entre 2024 et 2026. Ils devraient se situer à **29.106,0 milliards de FC** en 2024, puis à **33.990,0 milliards de FC** en 2025 avant de baisser à **28.702,0 milliards de FC** en 2026. Le crédit net à l'Etat, quant à lui, connaitra une évolution positive durant la période sous examen, soit **3.798,0 milliards de FC** en 2024, puis **4.202,0 milliards de FC** en 2025 et **4.955,0 milliards de FC** en 2026.

Par ailleurs, la masse monétaire, devra évoluer de façon positive au cours de la période 2024 à 2026. De **9.049,0 milliards de FC** en 2024, elle devra atteindre **10.882,0 milliards de FC** en 2025 pour se situer à **12.875,0 milliards de FC** en 2026.

Tableau 8 : Principaux indicateurs du secteur monétaire 2024-2026

(en milliards de FC)

Tudientowe	2020	2021	2022*	2023	2024	2025	2026
Indicateurs	Historique	Historique	Historique	Projection (LF)	Projection	Projection	Projection
Avoirs extérieurs nets	9 801,9	17 374,8	19 033,3	26 106,8	29 106,0	33 990,0	28 702,0
Crédit net à l'Etat	1 259,3	2 978,0	1 509,7	4 030,6	3 798,0	4 202,0	4 955,0
Masse monétaire (M1)	3 638,7	5 664,8	6 485,5	11 802,7	9 049,0	10 882,0	12 875,0

Source : CPCM, Ministère du Plan et FMI

2022\*situation provisoire

# III. ORIENTATION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET ACTIONS DES POLITIQUES SECTORIELLES 2024-2026

Ce chapitre présente l'orientation de la politique budgétaire envisagée sur la période 2024-2026 et les principales actions de politiques sectorielles qui en découlent à mettre en œuvre sur la même période. Les actions retenues s'inscrivent dans la poursuite de celles préconisées dans le programme du gouvernement 2021-2023 et non exécutées à ce jour, celles proposées par les sectoriels lors des travaux de revisitation du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023 et de revue des politiques publiques tenue à la Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire au mois de mars dernier. Elles prennent également compte des projets non achevés retenus dans le Programme de Développement Local à la Base de 145 Territoires (PDL-145T).

Le financement de ces politiques appelle principalement à l'élargissement de l'espace budgétaire, lequel devra passer par l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la poursuite des réformes fiscales et douanières amorcées les dernières années en vue de relever la pression fiscale.

#### III.1.1 Politique en matière de dépenses

Les nombreux défis auquel le pays fait face pour un accroissement des dépenses. Au cours de la période 2024-2026, la politique budgétaire resterait expansionniste, tout en veillant à des niveaux de déficits acceptables pour ne pas obérer la viabilité budgétaire.

Les dépenses publiques devront viser principalement la poursuite du relèvement du défi de développement, le maintien de la paix à l'Est du pays et la résolution des conflits ethniques à l'intérieur du pays ainsi que l'effectivité de la diversification de l'économie.

Une attention devra par ailleurs être focalisée à l'accélération de la réforme des finances publiques visant principalement le basculement vers le budget programme et à la poursuite des opérations électorales. Par ailleurs, sur la période sous analyse, la politique budgétaire veillera à l'orthodoxie dans la gestion des finances publiques ainsi qu'à la qualité, l'efficacité et l'efficience de la dépense publique, particulièrement les dépenses d'investissement.

Dans le cadre de relèvement des défis du développement du pays, la politique budgétaire consistera à poursuivre les grands projets de développement non achevés initiés dans des différents secteurs devant booster la croissance et la création d'emplois.

Il s'agira notamment des projets inscrits dans le PDL-145 qui visent à doter le pays des infrastructures de base, notamment les routes de desserte agricole, les stations d'adduction d'eau potable et l'électrification rurale.

A côté de ce programme, un accent sera encore focalisé sur le renforcement de la politique de gratuité de l'enseignement primaire par notamment l'amélioration des infrastructures scolaires en vue de hausser le taux de scolarité au primaire, particulièrement dans le milieu rural ainsi qu'à accélération de la mise en œuvre de la couverture santé universelle.

Le maintien de la paix à l'Est devra passer notamment par le renforcement des dépenses sécuritaires en vue de renforcer les moyens logistiques de la Police et de l'Armée ainsi que la poursuite du recrutement de nouvelles unités, en vue de combler les vacances occasionnées par le démembrement des provinces.

Dans le cadre de la diversification de l'économie, l'attention sur le secteur de l'Agriculture sera maintenue au cours de la période 2024-2026 en vue notamment d'assurer la sécurité alimentaire et réduire la faim. La promotion de l'entreprenariat et du tourisme sera également renforcée.

Au cours de la période 2024-2026, la réforme des finances publiques visant le basculement vers le budget programme devra être accélérée en vue de permettre la formulation et l'exécution du budget en mode programme dans des secteurs pilotes retenus d'ici 2024. Par ailleurs, des moyens nécessaires seront mis dans la poursuite du processus électoral à d'autres échelons telle que prévue par le calendrier de la CENI.

Le renforcement de l'orthodoxie dans la gestion des finances publiques devra permettre de dégager des marges budgétaires supplémentaires au profit des dépenses prioritaires, par notamment la poursuite d'une gestion sur base caisse, le respect des plafonds budgétaires en vue d'éviter le dépassement budgétaire et d'évincer les dépenses d'investissement nécessaires au relèvement des défis du pays ainsi que par le respect strict des outils de programmation infra-annuelle des dépenses lors de l'exécution de celles-ci et leur cohérence avec le budget.

Dans le même ordre d'idées, la politique de réduction de train de vie des institutions sera maintenue. Les dépenses de rémunération devront être contenues dans une enveloppe acceptable. A cet effet, la politique de recrutement devra être rationnelle. La politique de la mise à la retraite devra se poursuivre en vue de dégager des vacances des postes à combler par un processus de recrutement prudentiel pour ne pas accroître sensiblement l'enveloppe de rémunération. A cet effet, la programmation budgétaire 2024-2026 inscrit des moyens nécessaires pour la mise à la retraite de 75.000 et 100.000 fonctionnaires respectivement en 2024 et 2025.

#### III.1.2 En matière des recettes

L'élargissement de l'espace budgétaire s'avère nécessaire pour le financement des politiques publiques retenues au cours de la période 2024-2026. Celui-ci devra passer notamment par l'amélioration du niveau des recettes domestiques pour accroître la pression fiscale ainsi que par le recours aux dons et à l'emprunt sur le marché financier domestique et international.

La politique fiscale restera orienter vers la poursuite de la mise en œuvre des mesures définies dans le CBMT 2023-2025 non réalisées à ce jour et dans la Loi de finances de l'exercice 2023. Elle devra également consister à la poursuite des réformes fiscales et douanières, de la promotion de la culture fiscale, de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales par l'intensification des contrôles.

De façon spécifique, il s'agira principalement :

- la finalisation de la signature des accords d'assistance mutuelle avec les principaux pays exportateurs des marchandises vers la RDC (AAMA) en vue de maitriser l'assiette imposable;
- l'accélération du processus de digitalisation des procédures fiscales, non fiscales et douanières pour améliorer le recouvrement des recettes. Il s'agira notamment du (de l'):
  - (i) déploiement du logiciel de gestion de l'impôt (GESIMPOT) ;
  - (ii) l'extension de l'implémentation de la télé déclaration pour les contribuables relevant des centres des impôts;

- (iii) la poursuite du déploiement du logiciel de gestion des recettes non fiscales
   (LOGIRAD) dans le processus d'attribution des passeports, permis de conduire et de la carte de travail pour les étrangers;
- (iv) l'extension du logiciel GELEC (Gestion Electronique du Contentieux) dans tous les bureaux de douane.
- la poursuite de la sensibilisation accrue des agents économiques à l'obtention de l'identifiant fiscal unique ;
- la poursuite de la rationalisation du régime des exonérations fiscales et douanières et de la prohibition de celles dérogatoires ;
- la poursuite et l'extension du STDA aux autres produits ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment par : (i) la poursuite de l'identification et la catégorisation des activités informelles, (ii) l'élargissement des assujettis à la TVA (notamment extension de la TVA aux autres impôts synthétiques de la ville de Kinshasa), (iii) la mise en place des caisses enregistreuses ; (iv) la collecte et le reversement de l'IPR des engagés locaux des ambassades, du personnel des agences d'exécution des projets, des institutions politiques et du personnel domestique des ménages de la ville de Kinshasa et (v) l'exigence de déclaration de l'IPR par une personne physique rémunérée mais non liée par un contrat d'entreprise.
- l'actualisation des taux à percevoir sur les recettes non fiscales par la signature des arrêtés interministériels et l'activation des actes générateurs en vigueur dans les lois de finances.

En matière d'emprunt, le Gouvernement poursuivra sa politique prudentielle d'endettement, en vue de maintenir le stock de la dette dans les limites acceptables et de préserver le risque modéré de surendettement du pays, notamment par la poursuite des prêts concessionnels. Il entend également recourir à la quotité des appuis budgétaires attendus dans le cadre du programme triennal conclu avec le FMI en juillet 2021.

#### III.2 Principales actions sectorielles

#### **III.2.1** Secteurs productifs et des infrastructures

#### III.2.1.1 Agriculture

Dans les sous-secteurs de l'Agriculture et de la Pêche et Elevage, il sera question de poursuivre l'idéal de la sécurité alimentaire. Pour ce faire, les actions du secteur devront s'articuler autour de principaux objectifs de développement suivants : (i) restaurer la sécurité alimentaire, (ii) accroitre la production végétale, animale et halieutique et (iii) renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et à la création d'emplois.

Les principales actions à mener sont les suivantes :

- Création d'une Zone Spéciale Agricole par l'implémentation du Programme d'appui au Développement Agroindustriel de Ngandajika (PRODAN) ;
- Acquisition des matériels agricoles modernes pour la relance des centres agricoles CAPSA ;
- Acquisition des matériels de lutte contre la Chenille Légionnaire d'Automne en RDC;
- Extension des sites du Programme Volontariste Agricole (PVA) dans les 26 provinces ;
- Construction et amélioration des infrastructures de transformation et de conservation des produits agricoles;
- Création des centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs (Acquisition d'animaux géniteurs et équipements divers) ;
- Construction et/ou réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits d'origine animale et halieutique;
- Appui à l'agriculture familiale par l'acquisition et la distribution des intrants agricoles ;
- Promotion des cultures pérennes porteuses de croissance (Café, Cacao, Huile de palme);
- Promotion des cultures vivrières des bases (Maïs, Riz, Manioc...) et des cultures fruitières ;
- Acquisition des engrais, fertilisants et insecticides pour 26 provinces ;
- Réhabilitation des plantations abandonnées ;
- poursuite de l'acquisition des chalutiers et petits bateaux de Pêche dans les provinces de Kongo central et Tanganyika ;

 Acquisition des canots rapide pour la surveillance de la pêche ainsi que les équipements pour la fabrication des aliments des poissons dans les centres d'alevinage dans les 26 provinces.

#### III.2.1.2 Développement rural

Pour la période 2024-2026, l'attention dans le secteur du Développement rural devra consister à poursuivre la mise en place des infrastructures socioéconomiques de base en vue de promouvoir le développement des économies rurales en général et de booster l'agriculture et le développement des chaines de valeur locales en particulier.

A cet effet, les principales actions à mener sont les suivantes :

- Construction des forages d'eau de plus ou moins 150 mètres avec pompes intégrées ;
- Aménagement des sources d'eau ;
- Construction des marchés ruraux sur l'étendue du territoire ;
- Acquisition des tracteurs et autres engins agricoles pour les provinces ;
- Conception d'un modèle d'habitat-type et la modernisation de l'habitat en milieu rural ;
- Aménagement des infrastructures d'hydraulique rurale ;
- Electrification rurale des territoires par le système solaire photovoltaïque ;
- Promotion d'investissements et l'amélioration des conditions d'accès au crédit et au financement des activités de production en milieu rural ;
- Accompagnement et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural par la construction des centres des jeunes désœuvrés dans les 145 Territoires;
- Construction et la réhabilitation des infrastructures sociales de base en milieu rural (écoles, centres hospitaliers, routes et pistes rurales) ;
- Acquisition des radios locales communautaires ;
- Appui à l'entrepreneuriat rural et d'incubateur d'entreprises.

#### III.2.1.3 Industrie

L'objectif du Gouvernement dans ce secteur concourt à l'éclosion d'une économie productive, compétitive, diversifiée et pleine, fondée sur la dynamique d'échanges nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux.

La politique du secteur repose sur 3 axes : (i) Améliorer la gouvernance administrative et stratégique du secteur, (ii) faire du Congo un pool économique et Industriel (iii) et développer un potentiel attractif des investissements.

Ainsi, les principales actions suivantes sont envisagées au cours de la période 2024-2026 :

- Implantation de l'usine de fabrication des panneaux préfabriqués dans la Ville de Kisangani ;
- Implantation d'usines pour le traitement des composantes (lithium, cobalt) et la fabrication des batteries électriques dans la Province du Tanganyika ;
- Structuration et la professionnalisation des producteurs locaux par filières agricoles porteuses ;
- Implantation des zones économiques spéciales, en particulier dans l'Est de la RDC pour contribuer à restaurer une paix durable dans cette partie de la République ;
- Mise en route des corridors ;
- Construction d'une usine de fabrication des meubles en bois et d'une usine pilote des emballages biodégradables dans la zone pilote de Maluku ;
- Finalisation et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale, ZLECAF en sigle ;
- Implantation des unités de fabrication des pièces de rechange ;
- Implantation d'une sucrerie à Mushie Pentane ;
- Subvention aux unités de fabrication des produits pharmaceutiques ;
- Opérationnalisation de la cimenterie de MAIKO;
- Soutien au secteur privé pour la création des incubateurs dédiés à l'agro- industrie ;
- Appui à la gestion des déchets industriels ;
- Réhabilitation du parc agro-industriel zone Ouest (Bukanga Lonzo);
- Mise en route des différents corridors par la DGDCI ;
- Appui aux fonderies locales et ateliers mécaniques ;
- Implantation et réhabilitation des unités textiles ;
- Construction d'une usine pilote des emballages biodégradables ;
- Implantation des centres agro-alimentaires pilotes (cap) de Kimpese/Kongo central, Kalemie/Tanganyika, de Goma/nord kivu, de Gungu/Kwilu;
- Implantation des minoteries dans les zones industrielles.

#### III.2.1.4 Entrepreneuriat, Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat

Le secteur poursuit l'objectif de faire participer massivement les citoyens congolais de tous les horizons, des milieux urbains que ruraux, à la compétitivité nationale, à travers une trilogie d'appuis déclinés en « 3C », à savoir : (i) « C » comme Capacité ; (ii) « C » comme Crédits et (iii) « C » comme Contrat. Cette trilogie déclinée en trois « C » devrait s'opérationnaliser dans un décor constitué d'un tout autre « C », plus grand, symbolisant le climat des affaires.

Au cours de la période 2024-2026, les principales actions envisagées sont les suivantes :

- Renforcement du cadre institutionnel ;
- Formalisation du secteur informel;
- Promotion de l'entrepreneuriat national ;
- Création des incubateurs ;
- Promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes par la facilitation de l'accès aux crédits;
- Promotion de l'émergence de la classe moyenne ;
- Incitation à la culture entrepreneuriale pour l'émergence de la classe moyenne congolaise.

#### III.2.1.5 Infrastructures et Travaux Publics

Le Gouvernement s'est fixé comme objectif stratégique pour le secteur des infrastructures le développement d'un système intégré de transport multimodal performant, à travers la densification du réseau routier national et la modernisation des infrastructures.

Au cours de la période 2024-2026, le Gouvernement tient à la poursuite de la construction des nouvelles routes, la réhabilitation des anciennes routes bitumées, le rétablissement du trafic par la réouverture du réseau en terre ainsi que la protection et l'entretien des routes par l'instauration du cantonnage manuel.

De façon spécifique, les projets suivants devront être menés :

- Construction de la route sur le tronçon Kisangani Niania Mambasa Beni ;
- Construction de la route sur le tronçon Bukavu Lubao ;
- Réhabilitation des artères urbaines des Villes de Bukavu et de Mbuji-Mayi ;

- Bitumage de 5 artères de la voirie de Kinshasa, longues de 12,6 kilomètres (Biangala, Bianda, Croix rouge, chaussée de Kimwenza et route de Kinsenso);
- Finalisation des études de réhabilitation de la route Kolwezi-Dilolo ;
- Poursuite de la construction de la route Kulumba jusqu'à sa jonction avec la route des poids lourds ;
- Poursuite de la réhabilitation de la route Centre Commercial des Maraichères et Fermiers (CECOMAF) jusqu'à sa jonction avec la route nationale N°1;
- Réhabilitation de la route Kinshasa-Kikwit sur la Route Nationale N°1;
- Démarrage des études et travaux relatifs à la construction du Pont Route-Rail entre Kinshasa et Brazzaville ;
- Poursuivre de la réhabilitation de la route partant de Kinsuka-Pompage jusqu'à la Route
   Nationale N°1 en passant par Malueka ;
- Protection et l'entretien des routes par le cantonnage manuel ;
- Poursuite de réhabilitation des sections de RN1 qui connectent 11 provinces du pays;
- Réhabilitation de la RN 4, voie du Grand Corridor Nord reliant l'espace nord du Pays pour les connecter à l'Ouganda, par le port de Mombassa au Kenya;
- Réhabilitation de la RN 3, reliant le Sud-Kivu, le Nord-Kivu, le Maniema et la TSHOPO;
- Réhabilitation de la RN 5 afin de connecter les provinces de Grand Katanga au Maniema et au Sud-Kivu;
- Aménagement de la route Mbuji-Mayi Kananga Kalamba-Mbuji Cikolondo (frontières avec l'Angola);
- Construction d'un poste frontalier conjoint (RDC-Angola) à Kalamba-Mbuji et Shikolondo;
- Aménagement de 14 artères de la Ville de Kinshasa : aménagement de 5 premières artères sélectionnées (16,800 km) à savoir Sep Congo (6,200 km), Birmanie (5,000 km), Luyeye (1,000 km), Plateau (3,000 km), Prolongement de la rue Croix-Rouge (1,600 km).

#### III.2.1.6 Transports

Dans le secteur des transports, l'action du Gouvernement devra permettre de faciliter le déplacement à l'intérieur du pays, de favoriser l'inclusion sociale et le désenclavement des provinces et territoires, afin de permettre de relier les centres de production agricole aux centres de transformation et de consommation.

Les stratégies et politiques du secteur des transports consistent à doter la RDC d'un système de transport multimodal, interconnecté, fluide, confortable, Sécurisé et développer les infrastructures et équipements des transports adéquats en vue de l'intégration nationale et régionale du développement économique, social et réduction de la pauvreté.

C'est ainsi que, pour la période 2024-2026, il entend intensifier la réhabilitation et la modernisation des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, fluviales et lacustres.

Les principales actions y afférentes à mener sont les suivantes :

#### 1) Dans le sous-secteur routier

- Construction des ouvrages d'arts (Ponts, Bacs et Dalots);
- Production des permis de conduire biométriques ;
- Poursuite de l'acquisition des bus (Transco et Esprit de vie) pour desservir la Ville-Province de Kinshasa et les autres Provinces ;

#### 2) Dans le secteur ferroviaire

- Relance du trafic ferroviaire urbain à Kinshasa ;
- Réhabilitation et la modernisation des gares ;
- Réhabilitation des réseaux ferroviaires de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo, SNCC en sigle, et de la Société Commerciale des Transports et des Ports, SCTP en sigle.

#### 3) Dans le secteur aérien

- Réhabilitation et la construction d'aéroports et d'aérodromes, en particulier l'Aéroport de Kavumu.
- Installation des stations météorologiques pour l'Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite, METTELSAT en sigle.

#### 4) Dans le secteur fluvial, lacustre et maritime

- Construction du port en eaux profondes de Banana ;
- Poursuite du dragage et du balisage des biefs navigables ;
- Réhabilitation et la modernisation du port de Matadi ;
- Réhabilitation du port de Bumba et de Kalundu.

#### III.2.1.7 Energie

La politique du Gouvernement dans le secteur de l'Energie vise l'amélioration de l'accès de la population à l'eau potable et à l'électricité, ce qui devra passer principalement par l'offre des services énergétiques.

Ainsi, au cours de la période 2024-2026, les principales actions envisagées sont les suivantes :

#### 1) Dans le sous-secteur de l'électricité

- Construction des minis centrales solaires ;
- Finalisation et l'opérationnalisation de la maintenance d'INGA I et II ;
- Finalisation du projet Grand Inga;
- Construction des centrales de taille moyenne et la promotion des énergies renouvelables sur toute l'étendue du territoire national;
- Finalisation de la construction des centrales de RUZIZI III, KAKOBOLA, KATENDE et ZONGO II;
- Développement des marchés d'électricité pour la consommation domestique et l'exportation ;
- Electrification des poches noires par la mise en place des cabines ;
- Construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Menkao et à Mbandaka.

#### 2) Dans le sous-secteur de l'eau

- Poursuite de la construction, la réhabilitation et la modernisation des réseaux de distribution d'eau;
- Poursuite des raccordements sociaux en faveur des ménages ;
- Réhabilitation et la création de nouveaux centres de production de l'eau potable dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires.

#### III.2.1.8 Mines

Le secteur des mines constitue une clé stratégique pour la croissance économique, en dépit de stratégie de la diversification de l'économie. Le Gouvernement continuera en assurer la bonne gestion et de mettre en valeur, de façon optimale et efficiente, les ressources minières dont regorge le sous-sol de la RDC, au profit de la population, en vue notamment d'accroître les recettes et d'améliorer les conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation.

Pour la période 2024-2026, les principales actions à mener sont les suivantes :

- Promotion de l'industrie métallurgique et sidérurgique ;
- Promotion de l'insertion des opérateurs nationaux dans le secteur minier ;
- Promotion des coopératives minières ;
- Création des comptoirs de vente des minerais aux postes frontaliers, en vue de lutter contre la commercialisation illicite des minerais ;
- Renforcement des mécanismes de traçabilité et des systèmes de certification des substances minérales ;
- Rationalisation de l'industrie minière, partant de l'exploitation à la transformation, conformément au nouveau Code minier, afin de servir de support à l'industrialisation des autres secteurs de l'économie nationale ;
- Relance du centre de retraitement des minerais ;
- Acquisition des équipements et matériels d'exploration et de recherche géologique pour la certification des réserves minières ;
- Construction d'une école de Gemmologie et de taillerie de diamant ;
- Acquisition d'équipements et matériels informatiques et de télécommunications pour la création d'une banque des données du Secteur des Mines;
- Interconnexion de l'Administration, des Services des Mines, des Banques commerciales et des Régies financières;
- Création d'une bourse des matières minérales.

#### III.2.1.9 Télécommunications

L'objectif du Gouvernement dans le secteur des télécommunications est de promouvoir et de développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication, tout en renforçant la régulation et le contrôle des opérateurs de télécommunication.

Pour la période 2024-2026, l'atteinte de ces objectifs passera par la mise en œuvre des principales actions suivantes :

- Interconnexion de toutes les provinces en fibre optique et renforcement des moyens des opérateurs traditionnels (Réseau National de Télécommunication par Satellite, RENATELSAT en sigle, et la Société Commerciale des Postes et des Télécommunications, SCPT en sigle) dans la fourniture des services satellitaires;
- Implémentation des télé-centres communautaires polyvalents sur toute l'étendue du territoire national;
- Numérisation du système de taxation en ligne des exploits et prestataires de services redevables au Trésor public ;
- Promotion de l'utilisation et vulgarisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (NTIC) au service du désenclavement et de la promotion des activités productives en milieu rural (Services monétaires, transferts d'argent, services des produits météorologiques);
- Finalisation de la construction du réseau de base (Backbone) à fibre optique (FO) en vue d'augmenter le taux de pénétration des NTIC et de diminuer le coût de la communication;
- Acquisition des stations fixes et mobiles de contrôle des fréquences ;
- Modernisation et équipement de la Poste ;
- Redynamisation des agences sur toute l'étendue du territoire national et instauration de la culture des boîtes postales;
- Poursuite de la mise en œuvre du projet CAB 5 (Programme Régional des réseaux de télécommunication haut débit en Afrique centrale) ;

#### III.2.1.10 Numérique

Le Gouvernement entend faire du secteur de Numérique, l'un des secteurs clés concourant à la contribution, à la maximisation des recettes de l'Etat, à la réduction de la fraude fiscale et à la réduction du coulage de recettes.

A cet effet, la stratégie du secteur est axée sur quatre piliers stratégiques, à savoir : (i) Infrastructures, (ii) Contenus, (iii) Usages applicatifs et (iv) Gouvernance - Régulation. Les principales actions à mener au cours de la période 2024-2026 sont :

- Création d'au moins cinq grands centres des données (data center) neutres (tier-3 Tier-4) dans les centres urbains (Goma, Moanda, Kisangani, Kinshasa, Lubumbashi);
- Conception d'un plan d'aménagement global des infrastructures de support au numérique et l'élaboration de la stratégie nationale large bande ;
- Numérisation de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) pour un meilleur archivage des données ;
- Construction d'un réseau national de recherche (NREN) interconnectant les universités,
   les grandes écoles, les institutions de recherche et les services nationaux de documentation et d'archivage;
- Numérisation et diffusion du patrimoine informationnel, touristique (numérisation de la perception des taxes), culturel et géographique de la RDC;
- Renforcement de la digitalisation pour la gestion de l'information sanitaire à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, conformément au Plan national de développement de l'informatique de la Santé et au Plan de développement du système national d'information sanitaire;
- Numérisation du cadastre foncier ;
- Numérisation des outils de contrôle du secteur du tourisme ;
- Numérisation intégrée de la gestion des finances publiques et d'autres secteurs stratégiques ;
- Alimentation du patrimoine informationnel, des archives numériques et de la mémoire administrative de la RDC en données déclassifiées ;
- Mise en place d'un système national d'informations géographiques ;
- Audit et assurance des systèmes d'informations de l'Etat.

#### III.2.1.11 Environnement et Développement durable

Les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles touchent davantage les territoires pauvres dépourvus de système de prévention, de gestion et de mitigation des risques climatiques. Ainsi, le Gouvernement, par son programme de développement local entend lutter contre le changement climatique et créer les conditions d'un développement durable. Aussi, le Gouvernement continuera d'œuvrer pour que la RDC retrouve sa place comme deuxième « poumon vert » de la planète et s'aligne favorablement dans le marché des crédits carbones.

Les principales actions à mener au cours de la période 2024-2026 pour permettre l'atteinte de ces objectifs sont :

- Poursuite du programme d'un milliard d'arbres ;
- Réduction des risques des catastrophes et des impacts des risques associés au climat ;
- Identification et dépollution des eaux et des sols contaminés ;
- Renforcement du mécanisme de surveillance des risques sanitaires potentiels liés aux épidémies dues aux maladies sensibles, à la contamination de l'air et aux eaux douces ;
- Promotion du développement durable à travers l'utilisation de l'outil de suivi communautaire des Objectifs de Développement Durable (ODD) et sensibilisation des populations au respect de l'environnement;
- Renforcement de la lutte antiérosive sur l'ensemble du territoire national, notamment en privilégiant des solutions locales et durables ;
- Protection de la forêt et poursuite du programme de reboisement en vue de bénéficier du crédit carbone ;
- Protection des espèces animales, halieutiques et végétales en voie de disparition et celles migrant vers les pays voisins.

#### III.2.1.12 Tourisme

Dans l'optique de rendre le secteur de Tourisme un des leviers de la diversification de l'économie et d'assurer que ce secteur contribue de manière accrue aux finances publiques, le Gouvernement entend poursuivre, pour la période 2024-2026, la mise en œuvre des principales actions ci-après :

- Création des zones de développement et d'expansion touristiques ;
- Identification et diversification des produits touristiques ;
- Création des événements touristiques annuels ;
- Amélioration du cadre légal et institutionnel du secteur du tourisme ;
- Sécurisation, réhabilitation et création des sites touristiques ;
- Promotion des écoles de tourisme et d'hôtellerie ainsi que celle des agences de tourisme ;
- Renforcement des infrastructures d'accueil selon les standards internationaux ;
- Développement de l'agroforesterie dans les sites touristiques et autour des parcs ;
- Acquisition des matériels spécialisés pour la réalisation de la cartographie des sites touristiques de la RDC;
- Promotion des écoles du tourisme.

#### III.2.2 Secteurs sociaux

#### III.2.2.1 Santé

Dans le secteur de la Santé, le Gouvernement tient à poursuivre son objectif d'améliorer l'accès de la population aux services de santé et à rendre opérationnelle sa politique de Couverture Santé Universelle (CSU). Les actions à mener au cours de la période 2024-2026 devront s'inscrire dans cet objectif. Il s'agit principalement de :

- Réhabilitation et construction des infrastructures sanitaires ainsi que la dotation en équipements médicaux selon une approche standardisée ;
- Poursuite de lutte contre les épidémies, les grandes endémies et l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent en réponse au Programme de référence et de demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide;
- Mise en œuvre de la gratuité des soins pour les femmes enceintes, accouchements et le nouveau-né dans la Ville Province de Kinshasa ;
- Subvention des structures d'appui à la CSU ;

- Instauration des régimes d'assurance maladie obligatoire des agents publics de l'Etat, des travailleurs du secteur privé, des élèves et étudiants;
- Renforcement du système d'alerte et de détection précoces ainsi que celui d'une réponse rapide et adaptée aux urgences sanitaires par un système de santé plus résilient ;
- Acquisition et pré-positionnement des kits et intrants nécessaires pour la prévention, la détection précoce et la riposte prompte aux épidémies;
- Création d'une unité de toxicovigilance au sein du Centre National de Pharmacovigilance;
- Mise en place d'un réseau des laboratoires pour la confirmation rapide des épidémies sur l'ensemble du territoire national;
- Intensification de la promotion de l'hygiène, de la prévention et du contrôle des infections au niveau des formations sanitaires et dans la communauté.

#### III.2.2.2 Education

## III.2.2.3 Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

Pour la période 2024-2026, le Gouvernement poursuivra, dans le sous-secteur de l'EPST, l'objectif de garantir l'accès à l'éducation de base à tous les enfants, en vue d'augmenter le niveau de scolarité particulièrement au primaire. A cet effet, la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement primaire devra se poursuivre au cours de la période considérée. Par ailleurs, il faudra combler le gap numérique dans le système éducatif entre les élèves des grands centres urbains et ceux des milieux ruraux et périurbains. Ainsi, les principales actions à mettre en œuvre devront concerner :

- Modernisation et informatisation du système de gestion des établissements scolaires ;
- Construction et équipement de nouvelles écoles maternelles, primaires et secondaires dans toutes les provinces;
- Réhabilitation des écoles primaires et secondaires ;
- Poursuite de la prise en charge des enseignants et des frais de fonctionnement ;
- Distribution des kits scolaires ;
- Promotion d'un système éducatif inclusif et de qualité ;
- Mise en place des systèmes de suivi et d'assurance qualité, notamment par la promotion d'un environnement éducatif propice à l'apprentissage;
- Recrutement et mécanisation des enseignants qualifiés;
- Prise en charge de l'éducation des enfants dans les zones des conflits, des personnes vulnérables et des déplacés internes ;

- Modernisation et création des écoles techniques;
- Amélioration des conditions sociales et salariales du personnel enseignant.

## III.2.2.4 Enseignement Supérieur et Universitaire

Dans le sous-secteur de l'ESU, le Gouvernement entend poursuivre la construction, la réhabilitation et la modernisation des établissements d'enseignement supérieur et universitaire sur toute l'étendue du territoire national.

Pour les trois prochaines années, il envisage de mettre en œuvre les principales actions suivantes :

- Construction et réhabilitation des infrastructures universitaires (auditoires, homes, laboratoires, bibliothèques, bureaux administratifs) à l'ISTM Kisantu (Kongo Central), à l'Université de Kikwit (Kwilu), à l'ISP Karawa (Nord-Ubangi), l'ISTM-Kikwit (Kwango), à l'ISAM (Kinshasa), à l'UNILU (Haut Katanga), et à l'ISP/Mbandaka (Equateur);
- Poursuite de l'amélioration progressive des conditions sociales et salariales du personnel académique, administratif, scientifique, technique et ouvrier ;
- Institution du corps des inspecteurs de l'ESU pour un contrôle permanent de la qualité des enseignements dans les établissements de l'ESU;
- Mise à disposition de moyens pour faciliter la production des syllabus ;
- Modernisation et informatisation du système de gestion des établissements de l'Enseignement supérieur et universitaire.

#### III.2.2.5 Recherche scientifique

Pour la période 2024-2026, le Gouvernement compte mettre en œuvre dans ce secteur les principales actions ci-après :

- Construction des infrastructures des institutions de recherche ciblées (CREN-K, CRSAPR, CRMD/ MATADI);
- Construction d'un centre de conférence internationale au CGEA;
- Construction d'un centre multi-diagnostic de radiothérapie en RDC ;
- Réhabilitation des bâtiments abritant des Centres institutions et Services de Recherches ciblés (CRSN, CRRS/Bdd, IGC/Kisangani);

- Réhabilitation de l'INERA (YANGAMBI, MVUAZI, MULUNGU, NGANDADJIKA);
- Réhabilitation de l'IRS (LWIRO);
- Acquisition des équipements de l'Observatoire Volcanologique de Goma (OVG) pour la surveillance des volcans actifs de la région de Virunga;
- Promotion des filières de recherche en technologie, ingénierie et sciences de l'ingénierie;
- Création, la réhabilitation et l'appui des instituts des recherches agronomiques ;
- Amélioration progressive des conditions sociales et salariales du personnel administratif, scientifique, technique et ouvrier du secteur ;
- Création d'un fonds d'appui à la recherche.

## III.2.2.6 Formation Professionnelle, Métiers et Artisanat (FPMA)

La volonté du Gouvernement consiste à faire de la formation professionnelle l'un des leviers de croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de la reconstruction du pays au moyen de la production des compétences. A cet effet, pour la période 2024-2026, les principales actions à mener sont les suivantes :

- Construction et réhabilitation des écoles techniques et professionnelles, ainsi que des centres de formation professionnelle dans les 30 provinces éducationnelles ;
- Dotation des écoles et centres de formation professionnelle en équipements et matériels adéquats dans les 30 provinces éducationnelles;
- Construction des sièges de Chambres d'Arts et Métiers ;
- Acquisition des kits à l'auto-emploi ;
- Initiation d'une série de programmes de formation technique et professionnelle en faveur des jeunes non diplômés et implication de ces derniers dans les différents travaux de reconstruction du pays;
- Création des centres de formation et des écoles professionnelles, en vue de d'assurer la formation et la conversion de la jeunesse sans qualification en une main d'œuvre utile ;
- Mise en place d'un programme visant la mise à niveau, diversification et développement de l'offre de formation professionnelle, y compris l'entrepreneuriat sur toute l'étendue du territoire national;
- Construction des centres de formation professionnelle et d'hébergement des apprenants ;

- Acquisition des équipements adéquats pour la pratique professionnelle ;
- Acquisition des matériels et équipements technologiques modernes.

#### III.2.2.7 Affaires sociales

Dans le secteur des Affaires sociales, l'action du Gouvernement vise à lutter contre la marginalisation sociale et mettre en place une politique d'accompagnement et d'assistance sociale des personnes démunies, vulnérables et vivant avec handicap. A cet effet, pour la période 2024-2026, il entend mener les principales actions suivantes afférentes à cet objectif. Il s'agit de (du) :

- Construction d'un bâtiment pour abriter 4 services centraux (DIC, DICOREPHA, SENAMES, SENARAC);
- Réhabilitation de 20 Centres de Promotion Sociale (3 Kinshasa, 3 Kongo-Central, 2 Haut-Katanga, 2 Equateur, 2 Kwango, 2 Kasai-Central, 2 Kasai-Oriental, 2 Sud-Kivu, 2 Mai-Ndombe);
- Acquisition d'équipement des centres de promotion sociale organisant la formation professionnelle du MINAS ;
- Construction de 6 Centres de prise en charge transitoire des enfants victimes d'abus, exploitation économique et violences (enfants de la rue, enfants en conflits avec la loi, etc.);
- Acquisition des équipements pour les Centres de Promotion Sociales ;
- Appui à la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation, de rattrapage scolaire et d'apprentissage professionnel ;
- Appui à la mise en œuvre du projet des filets sociaux de protection sociale des groupes vulnérables;
- Acquisition des matériels et équipements pour la prise en charge des personnes vulnérables au sein des unités et services spécialisés du MINAS (SENAMES, CASI, CFMA, CENAPHI;

- Réhabilitation de 21 Centres de Promotion Sociale (3 Kinshasa, 2 KWILU, 2 Sankuru, 2 Tangayika, 2 Kasaï, 2 Tshopo, 2 Haut-Uuele, 2 Haut-Lomami, 2 Mai-Ndombe, 2 Tshuapa);
- Réhabilitation des bâtiments abritant les INTS (Kikwit, Goma et Kindu) et quelques services centraux (DSG, DAS, DISPE);
- Renforcement des infrastructures sociales de prise en charge des personnes vulnérables ;
- Mise en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation d'extrême pauvreté.

## III.2.2.8 Fonction publique

Au cours de la période 2024-2026, les actions à mener dans le secteur de la Fonction publique devront permettre la poursuite de la modernisation de l'administration publique. Il s'agit des actions :

- Poursuite de la mise à la retraite des agents de carrière des services publics de l'Etat ;
- Constitution du fichier de référence de l'administration publique et identification biométrique des agents certifiés;
- Poursuite du déploiement du fichier de référence de l'administration publique dans les 25 provinces;
- Poursuite de la mécanisation des agents de carrière de services publics de l'Etat, également les médecins au Ministère de la Santé publique, des enseignants des Ministères de l'EPST, FPAM et de l'ESU ainsi que des Magistrats et agents de Pouvoir judiciaire.

#### III.2.2.9 Genre et Famille

Dans ce secteur, le Gouvernement vise l'autonomisation de la femme ainsi que la promotion des droits de l'enfant et de la jeunesse. A cet effet, pour la période 2024-2026, il prévoit mettre en œuvre les principales actions suivantes :

- Construction des Centres Intégrés des Services Multisectoriels ;
- Acquisition d'équipements et mobiliers de bureau des Centres Intégrés des Services
   Multisectoriels « CISM » ;
- Appui à la base des données sociales pour la collecte, le traitement et l'exploitation des indicateurs statistiques Genre en vue de publier l'Annuaire statistique Genre ;

- Facilitation de l'octroi des microcrédits (Mutuelles d'épargne et institutions de microfinance) aux femmes et aux jeunes pour le financement de leurs initiatives entrepreneuriales;
- Facilitation de l'accès au foncier agricole pour les femmes et les jeunes producteurs ruraux;
- Création des incubateurs en faveur des femmes et des jeunes, en vue de soutenir la création d'emplois en leur faveur ;
- Réhabilitation des infrastructures abritant les institutions de la jeunesse ;
- Création d'un réseau national des jeunes entrepreneurs en vue de promouvoir les échanges entre eux et de rendre visibles leurs initiatives ;
- Octroi des facilités médicales pour les traitements spécifiques en faveur de la femme et de l'enfant;
- Intensification de la lutte contre les violences faites à la femme, notamment par le lancement de la campagne « tolérance zéro » contre les violences basées sur le genre ;
- Installation des centres d'écoute dans les établissements scolaires et universitaires pour assister les victimes des harcèlements et des violences sexuelles.

#### III.2.2.10 Sports

Dans le secteur des Sports, il est prévu, au cours de la période 2024-2026, de poursuivre la construction, la réhabilitation et la modernisation des stades ainsi que la création des centres de formation sportive sur toute l'étendue de la République.

Les actions spécifiques à mener dans le cadre de cette ambition au cours de la période 2024-2026 :

- Poursuite de la rénovation et la modernisation des stades (Martyrs et Tata Raphael à Kinshasa, Lumumba à Matadi, Kalemie à Tanganyka, Kibassa Maliba à Lumbumbashi, Lumumba à Kisangani, Unité de Goma ainsi que Kashala Bonzola à Mbuji Mayi);
- Construction des cercles récréatifs des loisirs ;
- Construction d'une piscine olympique ;
- Poursuite de la construction des stades municipaux dans la ville de Kinshasa et dans d'autres villes ;

- Erection des centres sportifs omnisports dans chaque territoire pour la formation théorique et pratique des jeunes ;
- Promotion et développement des activités sportives dans les écoles et universités.

#### III.2.2.11 Culture et Arts

Dans le secteur de Culture et Arts, le Gouvernement poursuit son objectif de rendre ce secteur un vecteur de l'épanouissement de l'Homme.

Ainsi, les principales actions suivantes seront menées au cours de la période 2024-2026. Il s'agit de (du) :

- Création des centres culturels ;
- Acquisition d'équipements appropriés pour le cinéma, les studios d'enregistrement, la sculpture et les outils d'imprimerie du livre;
- Promotion des œuvres cinématographiques congolaises, sur les médias internationaux et sur le web ;
- Protection des œuvres culturelles congolaises à l'ère du numérique ;
- Création d'un centre stratégique de la culture éthique nationale ;
- Création d'une académie pour l'apprentissage, la promotion et la protection des langues nationales;
- Construction d'un Office National de protection des droits d'auteur et droits voisins ;
- Réhabilitation et transformation du site historique de l'empire Luba en industrie Culturelle et Touristique à Kamina (Province de Haut Lomami) ;
- Rapatriement du patrimoine congolais datant de la colonisation Belge.

#### III.2.3 Secteur de souveraineté

#### III.2.3.1 Défense nationale

La République Démocratique du Congo a amorcé le processus de la réforme de son Armée en 2009. L'effet final recherché par cette réforme dans le trinôme FEC (Formation, Equipement et Casernement), est de faire des Forces Armées de la RDC une armée républicaine, professionnelle, moderne, crédible et dissuasive.

Pour atteindre cet objectif, les principales actions à mettre en œuvre dans le secteur de la défense au cours de la période 2024-2026 sont les suivantes :

- Réhabilitation et construction des bases militaires ;
- Rajeunissement des forces Armées (dégagement et recrutement) ;
- Mise à la retraite des militaires ayant atteint la limite d'âge, dans le respect de leurs droits sociaux (dégagement des militaires retraités qui émargent encore dans le cadre d'actifs) ;
- Eradication des groupes armés opérant dans le pays, plus particulièrement à l'Est ;
- Amélioration des conditions sociales du militaire ;
- Création des unités d'élites bien formées et bien équipées ;
- Etablissement d'une administration militaire dans les zones en proie à l'insécurité ;
- Réhabilitation, construction et/ou délocalisation des quartiers généraux, des camps, des casernes, des écoles, des centres d'instruction, des centres d'entrainement, des hôpitaux militaires et des formations médicales pour les militaires;
- Amélioration progressive de la solde allouée aux militaires ;
- Construction d'Infrastructures d'Industrie Militaire ;
- Relève et reconditionnement des unités ayant trop duré au front opérationnel.

#### III.2.3.2 Sécurité intérieure

Pour la période 2024-2026, le Gouvernement entend mener les actions suivantes :

## a) Au niveau de la Police Nationale Congolaise

- Construction de l'Académie de la PNC ;
- Construction du bâtiment du Commissariat Provincial Maniema ;
- Dotation de la Police Nationale d'équipements et de moyens appropriés ;
- Création des cellules locales de sécurité (CLS) ;
- Amélioration progressive de la solde allouée aux policiers ;
- Construction, réhabilitation ou la délocalisation des quartiers généraux, des camps, des casernes et la formation médicale pour les policiers;
- Poursuite de la réforme de la PNC ;
- Poursuite du recrutement des policiers ;
- Amélioration des conditions socio-professionnelles des Policiers (solde, logement, allocation familiale, prise en charge, médicale et funéraires,...);

- Poursuite de la construction des commissariats et de la mise en place de la Police de proximité (PDP) structurée pour accompagner et appuyer le programme de développement local PDL 145 territoires;
- Eradication des poches d'insécurité des groupes armés, du banditisme urbain (phénomène Kuluna à travers toute l'étendue du territoire national).

## b) Au niveau de la Direction Générale de Migration (DGM)

- Identification et contrôle du séjour des étrangers ainsi que le rapatriement des clandestins et irréguliers ;
- Informatisation de la gestion des flux migratoires ;
- Renforcement des moyens logistiques et sécurisation de l'outil de travail par la biométrisation des visas en lieu et place du cachet humide, et par des laissez-passer individuels sécurisés;
- Acquisition et construction des bâtiments ;
- Déploiement du personnel de la Direction Générale de Migration dans les représentations diplomatiques de la RDC;
- Uniformisation des visas dans toutes les missions diplomatiques ;
- Construction des antennes dans les nouvelles provinces démembrées.

#### c) Pour l'Agence Nationale de Renseignement (ANR)

- Réhabilitation du Département de la Sécurité Intérieure ;
- Réhabilitation de la polyclinique de Kintambo ;
- Acquisition d'équipements de transport ;
- Acquisition d'équipements Télé, Fax, Radio et Cellulaire ;
- Réhabilitation et réfection d'ouvrages ;
- Acquisition d'équipements médicaux, de communication, d'outils informatiques et de matériels de transport;
- Renforcement des capacités des agents de l'ANR en matière de prévention des risques ou des crimes ;

- Réorganisation et renforcement des mécanismes de gestion et de sécurisation des frontières.

## d) Concernant le Conseil National de Sécurité

- Poursuite du recueil d'informations sur les terroristes ;
- Prise en charge des réseaux criminels et mafieux ;
- Evaluation des foyers de tensions et de l'extrémisme violent ;
- Déploiement des unités opérationnelles sur les théâtres des opérations ;
- Implantation des antennes au niveau des provinces ;
- Création d'un service public de protection civile et de gestion des catastrophes.

## III.2.3.3 Justice et Pouvoir judiciaire

En ce qui concerne la Justice et le Pouvoir Judiciaire, pour la période 2024-2026, le Gouvernement entend moderniser le système de traitement et de transfert des données judiciaires et pénitentiaires, mettre en place un parquet national financier en vue de lutter efficacement contre la corruption, les crimes économiques et d'améliorer les conditions des détenus dans les prisons.

Ainsi, les actions suivantes sont envisagées au cours de la période :

- Numérisation des services judiciaires et pénitentiaires ;
- Construction du bâtiment abritant la Direction Générale de la Brigade Antifraude ;
- Reconstruction du mur de clôture de la prison de Boma et la réhabilitation de vingt cellules ;
- Construction de 11 nouvelles prisons dans les onze (11) anciennes Provinces ;
- Construction de 15 nouveaux palais de justice ;
- Construction des tribunaux pour enfants ;
- Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures pénitentiaires (prisons centrales de Matadi, Kananga, Kisangani, etc.) et judiciaires (palais de justice, tribunaux pour enfant, établissements de garde et éducation de l'état).

#### III.2.3.4 Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

En ce qui concerne la CENI, les moyens nécessaires sont mis à la disposition de cette dernière en vue des opérations électorales, conformément au Calendrier y relatif.

#### **IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2024-2026**

Ce point décline l'évolution des finances publiques sur la période 2024-2026, qui résulte de la prise en compte des objectifs macroéconomiques 2024-2026 harmonisés avec le FMI dans le cadre de la quatrième revue du programme de Facilité Elargie des Crédits (FEC) et des politiques publiques et budgétaire préconisées sur la période telles que résumées au point III du présent document.

## IV.1 Evolution prévisionnelle des dépenses

La programmation budgétaire 2024-2026 situe les dépenses totales à **143.793.2 milliards** de FC, soit **41.345,4 milliards de FC** en 2024, **48.432.0 milliards de FC** en 2025 et **50.018,8 milliards de FC** en 2026, comme le montre le tableau 9 ci-après.

Les dépenses du Pouvoir Central se situeraient à **124.827,6 milliards de FC** sur la période, soit **41.609,3 milliards de FC** l'an. Celles des Provinces et des ETD se situeraient respectivement à **18.282,8 milliards de FC** et à **682,5 milliards de FC**.

Tableau 9 : Dépenses totales (emplois) par niveau de gouvernance de 2024-2026

(en milliards de FC)							
Niveau de Pouvoir	2022	2023	2024	2025	2026	Total	Moyenne
Niveau de Pouvoir	Historique	LF	Projection	Projection		2024 - 2026	2024 - 2026
Pouvoir Central	22 253,0	32 456,8	35 485,5	42 062,8	47 279,6	124 827,9	41 609,3
Provinces	5 051,2	5 357,7	5 645,1	6 141,8	6 495,9	18 282,8	6 094,3
Entités Territoriales Décentralisées (ETD)	189,3	204,3	214,9	227,3	240,3	682,5	227,5
Total	27 493,4	38 018,7	41 345,4	48 432,0	54 015,8	143 793,2	47 931,1
Source : DGDDR Ministère du Rudget		l	l	l	I	1	L

Source : DGPPB, Ministère du Budget

## IV.1.1 Evolution des dépenses du Pouvoir Central

## a) Evolution des dépenses du Pouvoir Central par fonction

Les détails relatifs aux dépenses par fonction sont repris dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10.A Allocation des dépenses par fonction (en % du total)

<b>Code Fonction</b>	Fonction	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Services Généraux des Administrations Publiques	19,7	19,8	20,0	21,0	20,6	20,1
2	Défense	4,7	5,8	7,2	7,4	7,3	7,2
3	Ordre et Sécurité Publics	4,4	4,1	3,5	3,4	3,2	3,1
4	Affaires Economiques	26,7	24,6	27,4	23,9	24,2	24,7
5	Protection de l'Environnement	0,3	0,6	0,8	0,9	0,8	0,8
6	Logement et Equipements Collectifs	10,2	15,2	11,7	12,6	13,7	14,4
7	Santé	10,8	8,5	9,4	10,1	10,2	9,9
8	Religion, Culture, Sports et Loisirs	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
9	Enseignement	20,5	18,3	17,4	17,9	17,2	16,9
10	Protection Sociale	2,2	2,3	1,9	2,2	2,2	2,1
	TOTAL	100	100	100	100	100	100

Tableau 10.B: Dépenses par fonction de 2024-2026 (en % du PIB)

<b>Code Fonction</b>	Fonction	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Services Généraux des Administrations Publiques	2,7	3,3	4,3	4,5	4,6	4,4
2	Défense	0,6	1,0	1,6	1,6	1,6	1,6
3	Ordre et Sécurité Publics	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
4	Affaires Economiques	3,7	4,0	5,9	5,1	5,4	5,5
5	Protection de l'Environnement	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
6	Logement et Equipements Collectifs	1,4	2,5	2,5	2,7	3,1	3,2
7	Santé	1,5	1,4	2,0	2,2	2,3	2,2
8	Religion, Culture, Sports et Loisirs	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
9	Enseignement	2,9	3,0	3,7	3,8	3,9	3,7
10	Protection Sociale	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
	TOTAL	13,9	16,5	21,5	21,3	22,5	22,1

## b) Evolution des dépenses par nature

Comme le montre le tableau 11 ci-après, les dépenses totales cumulées du Pouvoir Central (y compris amortissement de la dette extérieure) se situeraient à **124.827,9 milliards de FC**, sur la période 2024-2026, dont **117.374,6 milliards de FC** du budget général,

Tableau 11.A: Evolution des dépenses du Pouvoir central de 2024 à 2026

(en milliards de FC)							
Pilier	2022	2023	2024	2025	2026	Total	Moyenne 2024 -
Piller	Historique	LF	Projection	Projection	Projection	2024 - 2026	2026
A. BUDGET GENERAL	20 408,3	30 299,6	33 167,9	39 579,4	44 627,3	117 374,6	39 124,9
DEPENSES COURANTES	12 304,0	17 457,1	19 307,1	21 654,7	23 889,6	64 851,4	21 617,1
Dette publique	955,8	1 006,9	886,0	736,0	1 261,0	2 883,0	961,0
Frais financiers	261,4	630,6	479,0	594,0	715,0	1 788,0	596,0
Remuneration	6 176,0	7 130,0	8 431,6	9 308,0	10 337,0	28 076,6	9 358,9
Fonctionnement	2 705,1	4 112,6	4 449,6	4 653,8	4 997,9	14 101,2	4 700,4
Transfertetinterventiondel'Etat	2 205,6	4 577,0	5 060,9	6 362,9	6 578,7	18 002,5	6 000,8
DEPENSES EN CAPITAL	7 254,4	11 618,5	13 187,4	17 192,1	20 023,7	50 403,2	16 801,1
sur ressources propres	4 480,0	6 659,2	7 322,4	10 180,1	12 679,7	30 182,2	10 060,7
sur ressourcesexterieures	2 774,3	4 959,4	5 865,0	7 012,0	7 344,0	20 221,0	6 740,3
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	850,0	1 224,0	673,4	732,6	714,0	2 120,0	706,7
C. BUDGETS ANNEXES	410,0	541,9	617,4	692,5	769,0	2 078,9	693,0
D. COMPTES SPECIAUX	1 434,7	1 615,2	1 700,2	1 790,9	1 883,3	5 374,4	1 791,5
DEPENSES POUVOIR CENTRAL	22 253,0	32 456,8	35 485,5	42 062,8	47 279,6	124 827,9	41 609,3

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Tableau 11.B : Evolution des dépenses du Pouvoir central de 2024 à 2026

(en pourcentage)													
		2023			2024		2025			2025			
Pilier	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes	
A. BUDGET GENERAL	93,4	48,5	141,7	93,5	9,5	121,1	94,1	19,3	125,7	94,4	12,8	123,8	
DEPENSES COURANTES	53,8	41,9	81,6	54,4	10,6	70,5	51,5	12,2	68,8	52,0	10,3	66,3	
Dette publique	3,1	5,3	4,7	2,5	-12,0	3,2	1,7	-16,9	2,3	2,7	71,3	3,5	
Fraisfinanciers	1,9	141,3	2,9	1,3	-24,0	1,7	1,4	24,0	1,9	1,5	20,4	2,0	
Remuneration	22,0	15,4	33,3	23,8	18,3	30,8	22,1	10,4	29,6	21,9	11,1	28,7	
Fonctionnement	12,7	52,0	19,2	12,5	8,2	16,3	11,1	4,6	14,8	10,6	7,4	13,9	
Transfertetinterventiondel'Etat	14,1	107,5	21,4	14,3	10,6	18,5	15,1	25,7	20,2	13,9	3,4	18,2	
DEPENSES EN CAPITAL	35,8	60,2	54,3	37,2	13,5	48,2	40,9	30,4	54,6	42,4	16,5	55,5	
surressources propres	20,5	48,6	31,1	20,6	10,0	26,7	24,2	39,0	32,3	26,8	24,6	35,2	
surressourcesexterieures	15,3	78,8	23,2	16,5	18,3	21,4	16,7	19,6	22,3	15,5	4,7	20,4	
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	3,8	44,0	5,7	1,9	-45,0	2,5	1,7	8,8	2,3	1,5	-2,5	2,0	
C. BUDGETS ANNEXES	1,7	32,2	2,5	1,7	13,9	2,3	1,6	12,2	2,2	1,6	11,0	2,1	
D. COMPTES SPECIAUX	5,0	12,6	7,6	4,8	5,3	6,2	4,3	5,3	5,7	4,0	5,2	5,2	
DEPENSES POUVOIR CENTRAL	100,0	45,9	151,8	100,0	9,3	129,6	100,0	18,5	133,6	100,0	12,4	131,1	

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Les dépenses courantes se situeraient à **64.851,4 milliards** de FC sur la période, soit une moyenne annuelle de **21.617,1 milliards de FC**. Ces dépenses devront couvrir principalement la rémunération, qui devra accroître de **13,2%** l'an en vue de poursuivre la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base, en termes notamment de mécanisation des enseignants. Cette enveloppe de rémunération représenterait **4,7%** du PIB sur la période 2024-2026.

Quant aux dépenses de fonctionnement, l'augmentation globale de **6,7%** l'an et de **9,6%** en ce qui concerne le fonctionnement des ministères est dictée par le souci d'améliorer notamment les dépenses de fonctionnement de principaux secteurs liés à la pacification du pays. En terme nominal, les dépenses de fonctionnement passeraient de **4.449,6 milliards de FC** en 2024 à **4.997,9 milliards de FC** en 2026.

Dans l'objectif de contenir le prix du carburant à la pompe dans les limites acceptables et pour l'intérêt de la population, les subventions économiques prévoit un accroissement de **10,5%** en 2024 et en moyenne à **10,4%** sur la période en vue de financer la subvention pétrolière. Les dépenses liées à la subvention pétrolière se situeraient à **770,0 milliards** de FC sur la période, à raison de **264,0 milliards de FC** pour 2024, **256,0 milliards de FC** pour 2025 et **250,0 milliards de FC** pour 2026.

Les dépenses en capital devront être orientées principalement vers les secteurs sociaux et porteurs de croissance, en vue de contribuer à relever le défi de développement du Pays. Il s'agira notamment des secteurs de la Santé, de l'Education et de l'Agriculture.

Les dépenses en capital représenteraient **8,3%** l'an du PIB sur la période. En terme nominal, elles devraient se situer à **50.403,2 milliards de FC** sur la période et à **13.187,4 milliards de FC** en 2024.

Les dépenses des budgets annexes et des comptes spéciaux connaitraient des accroissements respectifs de **12,4%** et de **5,3%** l'an sur la période de 2024-2026.

## IV.1.2 Evolution des dépenses des Provinces

La projection des dépenses de provinces se fonde sur les prévisions y relatives de l'exercice 2020 prolongées de la tendance à politique inchangée. Elles sont estimées à **18.282,8 milliards de FC**, soit une moyenne annuelle de **6.094,3 milliards de FC**.

Elles sont composées des dépenses du Budget général de **17.686,3 milliards de FC** et des dépenses des Budgets annexes de **596,5 milliards de FC**. En 2024, elles se situeraient à **5.645,1 milliards de FC**.

Ces dépenses sont contenues dans le tableau 12 ci-dessous qui renseigne sur leur évolution au cours de la période 2024-2026. Il en résulte que les dépenses en capital des Provinces se situeraient à **3.358,7 milliards de FC** en moyenne sur la période prévisionnelle. Les dépenses courantes quant à elles, se situeraient en moyenne à **2.536,7 milliards de FC**. Les détails des prévisions de dépenses par province sont repris en annexe I du présent document.

Tableau 12.A: Evolution des dépenses des provinces de 2024-2026

(en milliards de FC)								
Pilier	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	Moyenne
Filici	Historique	Historique	Projection	Projection	Projection	Projection	2024 - 2026	2024 - 2026
BUDGET GENERAL	1 060,7	4 899,1	5 192,1	5 462,1	5 942,7	6 281,5	17 686,3	5 895,4
Dépenses courantes	122,1	2 234,1	2 234,1	2 350,3	2 557,1	2 702,9	7 610,2	2 536,7
Dépenses en capital	938,6	2 665,0	2 958,0	3 111,8	3 385,6	3 578,6	10 076,1	3 358,7
BUDGETS ANNEXES	79,8	152,0	165,6	183,0	199,1	214,4	596,5	198,8
TOTAL DEPENSES PROVINCES	1 140,5	5 051,2	5 357,7	5 645,1	6 141,8	6 495,9	18 282,8	6 094,3

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Tableau 12.B : Evolution des dépenses des provinces de 2024-2026

(en pourcentage)												
Pilier		2023			2024			2025		2025		
Piller	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes
BUDGET GENERAL	96,9	6,0	100,0	96,8	5,2	113,8	96,8	8,8	113,3	96,7	5,7	113,3
Dépenses courantes	41,7	0,0	43,0	41,6	5,2	48,9	41,6	8,8	48,8	41,6	5,7	48,8
Dépenses en capital	55,2	11,0	57,0	55,1	5,2	64,8	55,1	8,8	64,6	55,1	5,7	64,6
BUDGETS ANNEXES	3,1	8,9	3,2	3,2	10,5	3,8	3,2	8,8	3,8	3,3	7,7	3,9
TOTAL DEPENSES PROVINCES	100,0	6,1	103,2	100,0	5,4	117,6	100,0	8,8	117,1	100,0	5,8	117,2

Source : DGPPB, Ministère du Budget

## IV.1.3 Evolution des dépenses des Entités Territoriales Décentralisées

La projection des dépenses des ETD sur la période 2024-2026, résulte d'une prolongation de la tendance, à politique inchangée, des résultats de la consolidation budgétaire effectuée en 2014.

Ces dépenses totales se situeraient à **682,5 milliards de FC** au cours de la période 2024-2026, à raison de **214,3 milliards de FC** en 2024, **227,3 milliards de FC** en 2025 et **240,3 milliards de FC** en 2026.

Les dépenses courantes se situeraient à **86,3 milliards de FC** en moyenne sur la période prévisionnelle et celles en capital à **141,2 milliards de FC**.

Le tableau 13 ci-dessous renseigne sur leur évolution au cours de la période de 2024 à 2026.

Tableau 13.A : Evolution des dépenses des ETD de 2024-2026

(en milliards de FC)								
Pilier	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	Moyenne
Piller	Historique	Historique	Projection	Projection	Projection	Projection	2024-2026	2024-2026
BUDGET GENERAL	106,6	189,3	204,3	214,9	227,3	240,3	682,5	227,5
Dépenses courantes	67,4	71,1	77,5	81,5	86,3	91,2	258,9	86,3
Dépenses en capital	39,2	118,1	126,8	133,4	141,1	149,1	423,6	141,2
TOTAL DEPENSES ETDs	106,6	189,3	204,3	214,9	227,3	240,3	682,5	227,5

Tableau 13.B : Evolution des dépenses des ETD de 2024-2026

Source : DGPPB, Ministère du Budget

(en pourcentage)												
Political Control of the Control of		2023		2024				2025		2025		
Pilier	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroisse ment	Part des recettes
BUDGET GENERAL	100,0	7,9	100,0	100,0	5,2	100,0	100,0	5,8	100,0	100,0	5,7	100,0
Dépenses courantes	37,9	9,0	37,9	37,9	5,2	37,9	37,9	5,8	37,9	37,9	5,7	37,9
Dépenses en capital	62,1	7,4	62,1	62,1	5,2	62,1	62,1	5,8	62,1	62,1	5,7	62,1
TOTAL DEPENSES ETDs	100,0	7,9	100,0	100,0	5,2	100,0	100,0	5,8	100,0	100,0	5,7	100,0
Source : DGPPB, Ministère du Budget												-

## IV.2 Evolution prévisionnelle des recettes

Au cours de la période 2024-2026, les recettes totales (y compris les emprunts) se situeraient à 143.793,2 milliards de FC, à raison de 124.827,9 milliards de FC pour le Pouvoir Central, 18.282,8 milliards de FC pour les Provinces et 682,5 milliards de FC pour les ETD, soit une moyenne annuelle de 47.931,1 milliards de FC.

L'évolution de ces recettes sur la période de 2024-2026 est illustrée dans le graphique 06 ci-après.

50 000,0 47 279,6 45 000.0 42 062 8 40 000,0 35 485,5 35 000,0 32 456,8 30 000,0 25 000 0 22 253,0 20 000,0 15 000,0 10 000,0 6 495,9 6 141,8 5 5 ( 5,000,0 0,0 2022 2026 2023 Provinces Entités Territoriales Décentralisées (ETD) Pouvoir Central

Graphique 06: Evolution de recettes par niveau de gouvernance de 2024 à 2026

Source : DGPPB, Ministère du Budget.

#### IV.2.1 Evolution des recettes du Pouvoir Central

Au cours de la période 2024-2026, les recettes du Pouvoir Central (y compris les emprunts et dons) se situeraient à **124.827,9 milliards de FC**, dont **117.374,6 milliards FC** des recettes du Budget général, **2.078,9 milliards de FC** des budgets annexes et **5.374,4** milliards de FC des comptes spéciaux.

La mise en œuvre de la politique fiscale et douanière préconisée sur la période permettrait un croissement des recettes fiscales et non fiscales de **17,3%** l'an sur la période et situerait la pression fiscale à **15,3%**. Cette politique fiscale et douanière consisterait notamment à poursuivre les réformes amorcées, élargir la taille des assujettis à certains impôts directs et à poursuivre le contrôle de gestion.

Outre les recettes internes, le financement des politiques publiques préconisées sur la période 2024-2026 serait couvert par les dons attendus des partenaires au développement estimés à **5.923,0 milliards de FC** sur la période.

En ce qui concerne les recettes des budgets annexes et des comptes spéciaux, elles se situeraient respectivement en moyenne **692,9 milliards de FC** et à **1.791,5 milliards de FC** sur la période 2024-2026.

Graphique 07 : Pression fiscale : Historique et projections

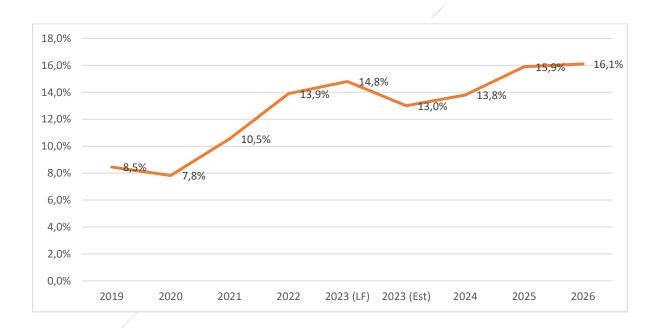


Tableau 14.A: Evolution des recettes du Pouvoir central de 2023 à 2025 (hors emprunts)

(en milliards de FC) 2022 2023 2025 2024 2026 Total Moyenne Pilier 2024-2026 2024 - 2026 Historique LF Projection Projection Projection A. BUDGET GENERAL 32 742,7 18 130,1 24 557,4 27 000,5 33 318,0 37 909,7 98 228,2 **RECETTES COURANTES** 15 649,6 22 486,5 24 768,5 31 483,0 36 053,7 92 305,2 30 768,4 Recettes des douanes et accises 4 844,9 4 949,5 5 684,6 6 827,8 7 909,2 20 421,6 6 807,2 18 475,7 Recettes des impôts 7 566,8 13 389,6 14 654,4 19 066,9 21 705,6 55 427,0 5 756,5 4 823,4 Recettes non fiscales 2 826,9 3 532,0 3 786,7 4 926,9 14 470,1 Recettes des pétroliers producteurs 411,0 615,4 642,9 661,4 682,4 1 986,6 662,2 DONS 2 480,5 2 070,9 2 232,0 1 835,0 1 856,0 5 923,0 1 974,3 Dons budgétaires 650,1 1 038,5 1 830,4 1 032,4 2 162,0 1 835,0 1 856,0 5 853,0 1 951,0 Dons projets C. BUDGETS ANNEXES 435,0 541,9 617,4 692,5 769,0 2 078,9 693,0 D. COMPTES SPECIAUX 1 522,4 1 615,2 1 700,2 1 790,9 1 883,3 5 374,4 1 791,5 RECETTES POUVOIR CENTRAL 20 087,5 26 714,6 29 318,1 35 801,4 40 562,0 105 681,5 35 227,2

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Tableau 14.B: Evolution des recettes du Pouvoir central de 2023 à 2025

(en pourcentage)													
Dili		2023			2024			2025		2026			
Pilier	Structure	Accroissement	Part des recettes										
A. BUDGET GENERAL	91,9	35,5	109,2	92,1	9,9	109,0	93,1	23,4	105,8	93,5	13,8	105,1	
RECETTES COURANTES	84,2	43,7	100,0	84,5	10,1	100,0	87,9	27,1	100,0	88,9	14,5	100,0	
Recettes des douanes et accises	18,5	2,2	22,0	19,4	14,9	23,0	19,1	20,1	21,7	19,5	15,8	21,9	
Recettes des impôts	50,1	77,0	59,5	50,0	9,4	59,2	53,3	30,1	60,6	53,5	13,8	60,2	
Recettes non fiscales	13,2	24,9	15,7	12,9	7,2	15,3	13,8	30,1	15,6	14,2	16,8	16,0	
Recettes des pétroliers producteurs	2,3	49,7	2,7	2,2	4,5	2,6	1,8	2,9	2,1	1,7	3,2	1,9	
DONS	7,8	-16,5	9,2	7,6	7,8	9,0	5,1	-17,8	5,8	4,6	1,1	5,1	
Dons budgétaires	3,9	59,7	4,6	0,2	-93,3	0,3	0,0	-100,0	0,0	0,0		0,0	
Dons projets	3,9	-43,6	4,6	7,4	109,4	8,7	5,1	-15,1	5,8	4,6	1,1	5,1	
C. BUDGETS ANNEXES	2,0	24,6	2,4	2,1	13,9	2,5	1,9	12,2	2,2	1,9	11,0	2,1	
D. COMPTES SPECIAUX	6,0	6,1	7,2	5,8	5,3	6,9	5,0	5,3	5,7	4,6	5,2	5,2	
RECETTES POUVOIR CENTRAL	100,0	33,0	118,8	100,0	9,7	118,4	100,0	22,1	113,7	100,0	13,3	112,5	

Source : DGPPB, Ministère du Budget

#### IV.2.2 Evolution des recettes des provinces

Les recettes totales des Provinces projetées pendant la période 2024-2026 se situent à **18.282,8 milliards de FC** et **5.645,1 milliards de FC** en 2024. Elles ont été projetées en équilibre avec les dépenses correspondantes.

Les recettes spécifiques et d'intérêt commun, comme renseignées aux tableaux 15 cidessous, se situeraient respectivement à **8.833,1 milliards de FC** et **6.755,2 milliards de FC** sur la période 2024-2026, soit une moyenne annuelle respective de **2.944,4 milliards de FC** et **2.251,7 milliards de FC** avec des accroissements moyens de **7,6%** et **5,6%** l'an.

Tableau 15.A: Evolution des recettes des provinces de 2024 à 2026

(en milliards de FC) 2022 2023 2024 2025 2026 Total Moyenne **Pilier** 2024 - 2026 2024 - 2026 Historique Projection Projection Projection Projection A. BUDGET GENERAL 4 899,0 5 192,0 5 462,1 5 942,7 6 281,5 17 686,3 5 895,4 **RECETTES COURANTES** 4 801,6 5 542,8 15 588,3 4 271,2 4 564,2 5 243,9 5 196,1 2 674,8 2 944,4 2 376,8 2 542,6 2 993,8 3 164,5 8 833,1 Recettes spécifiques aux provinces Recettes d'intérêt commun 1 894,4 2 021,6 2 126,7 2 250,1 2 378,3 6 755,2 2 251,7 **AUTRES RECETTES** 627,8 627,8 660,5 698,8 738,7 2 098,0 699,3 Recettes exceptionnelles 450,2 450,2 473,6 501,1 529,7 1 504,5 501,5 Recettes extérieures (Dons) 177,6 177,6 186,9 197,7 209,0 593,6 197,9 198,8 **B. BUDGETS ANNEXES** 152,0 165,6 183,0 199,1 214,4 596,5 **RECETTES DE PROVINCES** 5 051,0 5 357,6 5 645,1 6 141,8 6 495,9 18 282,8 6 094,3

Source : DGPPB, Ministère du Budget

Tableau 15.B: Evolution des recettes des provinces de 2024 à 2026

(en pourcentage)												
		2023			2024			2025			2026	
Pilier	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes	Structure	Accroissement	Part des recettes
A. BUDGET GENERAL	96,9	6,0	113,8	96,8	5,2	113,8	96,8	8,8	113,3	96,7	5,7	113,3
RECETTES COURANTES	85,2	6,9	100,0	85,1	5,2	100,0	85,4	9,2	100,0	85,3	5,7	100,0
Recettes spécifiques aux provinces	47,5	7,0	55,7	47,4	5,2	55,7	48,7	11,9	57,1	48,7	5,7	57,1
Recettes d'intérêt commun	37,7	6,7	44,3	37,7	5,2	44,3	36,6	5,8	42,9	36,6	5,7	42,9
AUTRES RECETTES	11,7	0,0	13,8	11,7	5,2	13,8	11,4	5,8	13,3	11,4	5,7	13,3
Recettes exceptionnelles	8,4	0,0	9,9	8,4	5,2	9,9	8,2	5,8	9,6	8,2	5,7	9,6
Recettes extérieures (Dons)	3,3	0,0	3,9	3,3	5,2	3,9	3,2	5,8	3,8	3,2	5,7	3,8
B. BUDGETS ANNEXES	3,1	8,9	3,6	3,2	10,5	3,8	3,2	8,8	3,8	3,3	7,7	3,9
RECETTES DE PROVINCES	100,0	6,1	117,4	100,0	5,4	117,6	100,0	8,8	117,1	100,0	5,8	117,2

Source : DGPPB, Ministère du Budget

### IV.2.3 Evolution des recettes des Entités Territoriales Décentralisées

Projetées en équilibre avec les dépenses correspondantes, les recettes des ETD constituées des recettes spécifiques, se situeraient à **682,5 milliards de FC** pendant la période 2024-2026, soit une moyenne de **227,5 milliards de FC**, comme l'indique le tableau 16 cidessous.

Tableau 16: Evolution des recettes des ETD de 2024 à 2026

(en milliards de FC)							
Pilier	2022	2023	2024	2025	2026	Total	Moyenne
rillei	Historique	Projection	Projection	Projection	Projection	2024 - 2026	2024 - 2026
A. BUDGET GENERAL	189,3	204,3	214,9	227,3	240,3	682,5	227,5
RECETTES COURANTES	189,3	204,3	214,9	227,3	240,3	682,5	227,5
Recettes spécifiques aux ETD	189,3	204,3	214,9	227,3	240,3	682,5	227,5
RECETTES DES ETD	189,3	204,3	214,9	227,3	240,3	682,5	227,5

Source : DGPPB, Ministère du Budget

## IV.3 Evolution du solde budgétaire et de son financement

L'évolution des recettes et des dépenses de 2024 à 2026 dégage un solde global négatif de **18.046,4 milliards de FC** imputable au Pouvoir Central. En 2024, ce solde est de **– 5.650,3 milliards de FC**. Il sera financé par les emprunts (projets et programmes), à lever auprès des partenaires multi et bilatéraux et les appuis budgétaires.

Le tableau 17 ci-après donne plus de détails sur l'évolution du solde et de son financement sur la période sous analyse.

Tableau 17 : Evolution du solde et du financement de 2024 à 2026

(en milliards de FC) 2024 2025 2023 2026 Total Niveau de pouvoir 2024 - 2026 *LF* Projection Projection Projection 35 485,5 POUVOIR CENTRAL (TOTAL) 32 456,8 42 062,8 47 279,6 124 827,9 Dépenses (hors dette extérieure) 31 768,4 34 968,5 41 759,8 46 999,6 123 727,9 105 681,5 Recettes (hors emprunts) 26 714,6 29 318,1 35 801,4 40 562,0 **Dons** 1 363,3 2 232,0 1 835,0 1 856,0 5 923,0 Solde intérieur (Base caisse) -1 984,7 -1 818,3 -500,4 -594,6 -2 913,4 Solde global (Base caisse) -5 053,8 -5 650,3 -5 958,4 -6 437,6 -18 046,4 Financement 5 053,8 5 650,3 5 958,4 6 437,6 18 046,4 Obligation du Trésor 300,0 331,5 392,4 522,6 1 246,5 Allocations DTS 410,5 0,0 0,0 0,0 0,0 Emprunts (Programme et Projets) 5 031,8 5 835,8 5 869,0 6 195,0 17 899,8 -303,0 Amortissement de la dette -688,4 -517,0 -280,0 -1 100,0 Gap de financement à rechercher 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 Ratio Solde intérieur (Base caisse) en % -1,3 -1,0 -0,3 -0,3 Ratio solde global (Base caisse)/PIB en % -3,3 -3,2 -3,0 -2,9 **PROVINCES** 0,0 Dépenses 5 357,7 5 645,1 6 141,8 6 495,9 18 282,8 5 645,1 6 141,8 18 282,8 Recettes 5 357,7 6 495,9 0,0 Solde Provinces 0,0 0,0 0,0 **ETD** 0,0 214,9 240,3 682,5 Dépenses 204,3 227,3 Recettes 204,3 214,9 227,3 240,3 682,5 Solde ETD 0,0 0,0 0,0 0,0

Source : DGPPB, Ministère du Budget

# IV.4 Cadre des dépenses à moyen terme central

Le CDMT central 2024-2026 qui effectue l'allocation des ressources aux différents secteurs du Pouvoir Central est repris en annexe II. Il convient de mentionner que ces allocations devront alimenter les premières tendances de cadres des dépenses des sectoriels sur la période 2024-2026 et leurs différents projets annuels de performance 2024.

#### V. COMPARAISON CBMT 2024-2026 ET CBMT 2023-2023

## V.1 Rappel du Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2023-2025 bouclé

La programmation budgétaire 2023-2025 2025 bouclé après promulgation de la loi de finances n°22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023, situait les recettes courantes à **15,5%** du PIB en moyenne. Il réajustait les prévisions de l'année 2023 du Cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 ayant accompagné le projet de loi de finances 2023 au Parlement en fonction des évolutions enregistrées jusqu'à la promulgation de la Loi de finances de l'exercice 2023.

Son élaboration procédait de l'esprit des articles 3 de la LOFIP et 24 du Décret n°22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire ainsi que par souci de se conformer aux bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques.

Elle dégageait un solde négatif global de **13.911,5 milliards de FC** imputable au Pouvoir Central. Ce solde représentait **1,3%** du PIB en 2023, **0,2%** en 2023 du PIB et **0,2%**, en 2024 comme l'indique le tableau 18 ci-dessous :

Tableau 18: CBMT 2023-2025

Ni d	2023	2024	2025	Total	
Niveau de pouvoir	LF 2023	Projection	Projection	2023 - 2025	
POUVOIR CENTRAL (TOTAL)	32 456,8	34 327,0	37 794,9	104 578,7	
Dépenses (hors dette extérieure)	31 768,4	33 733,8	37 233,7	102 736,0	
Recettes (hors emprunts)	26 714,6	29 383,8	32 726,2	88 824,5	
Dons	1 363,3	1 220,8	1 280,4	3 864,5	
Solde intérieur (Base caisse)	-1 984,7	-334,4	-349,2	-2 668,3	
Solde global (Base caisse)	-5 053,8	-4 350,1	-4 507,6	-13 911,5	
Financement	5 053,8	4 350,1	4 507,6	13 911,5	
Obligation du Trésor	300,0	300,0	300,0	900,0	
Allocations DTS	410,5	0,0	0,0	410,5	
Emprunts (Programme et Projets)	5 031,8	4 643,3	4 768,8	14 443,8	
Amortissement de la dette	-688,4	-593,2	-561,2	-1 842,8	
Gap de financement à rechercher	0,0	0,0	0,0	0,0	
Ratio Solde intérieur (Base caisse) en %	-1,3	-0,2	-0,2	-1,7	
Ratio solde global (Base caisse)/PIB en %	-3,3	-2,6	-2,5	-8,4	
PROVINCES	-	-	-	0,0	
Dépenses	5 357,7	5 766,9	6 140,4	17 265,0	
Recettes	5 357,7	5 766,9	6 140,4	17 265,0	
Solde Provinces	0,0	0,0	0,0	0,0	
ETD	-	-	-	0,0	
Dépenses	204,3	219,1	235,3	658,7	
Recettes	204,3	219,1	235,3	658,7	
Solde ETD	0,0	0,0	0,0	0,0	

## V.2 Analyse des écarts CBMT 2024-2026/2023-2025

L'analyse comparative du CBMT 2024-2026 et du CBMT 2023-2025 porte essentiellement sur leurs projections de 2024 et de 2025.

Le cadre macroéconomique qui sous-tend la programmation budgétaire 2024-2026 situe l'activité économique à **5,9%** en moyenne, alors que la programmation budgétaire 2023-2025 était postulée sur base d'une activité économique de **6,9%%** l'an, soit un une régression de **1,0** point de pourcentage.

## **5.2.1** Analyse des recettes

Le tableau 19 ci-dessous renseigne sur les écarts entre les projections des recettes des années 2023 et 2024 contenues dans le CBMT 2024-2026 et CBMT 2023-2025.

Il en ressort notamment une légère diminution des recettes (hors emprunts) projetées en 2024 de **0,2%** dans la programmation budgétaire 2024-2026 par rapport à la programmation précédente. Par contre celles projetées en 2025 accusent un accroissement de **9,4%**.

## 5.2.2 Analyse des dépenses

Les dépenses (hors dette) en 2024 projetées dans le CBMT 2024-2026 accusent un accroissement de près de **3,7%** par rapport à celles du CBMT 2023-2025. En 2025, les dépenses courantes projetées dans le CBMT 2024-2026 renseignent un accroissement de **12,2%** par rapport à celles du CBMT 2023-2025.

Tableau 19 : Ecarts recettes et dépenses entre le CBMT 2023-2025 et le CBMT 2024-2026

	2023		2024	2025			
Niveau de pouvoir	LF	CBMT * 2023-2025	CBMT 2024-2026	Variation (%)	CBMT 2023-2025	CBMT 2024-2026	Variation (%)
POUVOIR CENTRAL (TOTAL)	32 456,8	34 327,0	35 485,5	3,4	37 794,9	42 062,8	11,3
Dépenses (hors dette extérieure)	31 768,4	33 733,8	34 968,5	3,7	37 233,7	41 759,8	12,2
Recettes (hors emprunts)	26 714,6	29 383,8	29 318,1	-0,2	32 726,2	35 801,4	9,4
Dons	1 363,3	1 220,8	2 232,0	82,8	1 280,4	1 835,0	43,
Solde intérieur (Base caisse)	-1 984,7	-334,4	-1 818,3		-349,2	-500,4	
Solde global (Base caisse)	-5 053,8	-4 350,1	-5 650,3	29,9	-4 507,6	-5 958,4	32,
Financement	5 053,8	4 350,1	5 650,3	29,9	4 507,6	5 958,4	32,
Obligation du Trésor	300,0	300,0	331,5	10,5	300,0	392,4	30,
Allocations DTS	410,5	0,0	0,0		0,0	0,0	
Emprunts (Programme et Projets)	5 031,8	4 643,3	5 835,8	25,7	4 768,8	5 869,0	23
Amortissement de la dette	-688,4	-593,2	-517,0	-12,8	-561,2	-303,0	-46
Gap de financement à rechercher	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Ratio Solde intérieur (Base calsse) en %	-1,3	-0,20	-1,0		-0,2	-0,3	28,
Ratio solde global (Base caisse)/PIB en %	-3,3	-2,6	-3,2		-2,5	-3,0	18,
PROVINCES	-	-	-		-	-	
Dépenses	5 357,7	5 766,9	5 645,1	-2,1	6 140,4	6 141,8	0,
Recettes	5 357,7	5 766,9	5 645,1	-2,1	6 140,4	6 141,8	0,
Solde Provinces	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
ETD	-	-	-		-	-	
Dépenses	204,3	219,1	214,9	-1,9	235,3	227,3	-3,
Recettes	204,3	219,1	214,9	-1,9	235,3	227,3	-3,
Solde ETD	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	

CBMT 2023-2025 : situation bouclée après promulgation de la LF 2023

## **VI. LES RISQUES BUDGETAIRES**

La programmation budgétaire déclinée dans le Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2024-2026 peut être perturbée, tant en recettes qu'en dépenses, du fait de la survenance de certains évènements aléatoires. Ces événements (facteurs) peuvent être d'origine externe ou interne au pays et nécessitent une analyse afin de mettre la programmation budgétaire 2024-2026 à l'abri des chocs éventuels qu'ils pourraient causer.

En effet, la survenance de ces risques peut entraîner notamment une pression sur certaines dépenses, une augmentation du stock de la dette publique, des difficultés de refinancement et une baisse des recettes fiscales et douanières.

L'analyse des risques budgétaires avec leur probabilité d'occurrence et les mesures éventuelles d'atténuation de leurs impacts sur le budget peuvent se résumer comme repris dans le tableau 20 ci-dessous.

Tableau 20 : Résumé des risques budgétaires 2024-2026

Risques		Probabilité occurrence		Mesures d'atténuation
		Moyen		
	T	RISQUES	MACRO	ECONOMIQUES
Risque lié à la baisse du taux de croissance économique		*		Politique de diversification de l'économie via :  - La création de la valeur ajoutée aux activités minières en cours d'exploitation à travers la transformation des produits de base avant leurs exportations ;  - La mécanisation et l'industrialisation de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage ;  - L'exploitation forestière (l'agroforesterie) ;  - La production d'hydrocarbures et des gaz naturels ;  - La création, réhabilitation et sécurisation des sites touristiques.
Risque lié à la baisse des cours des produits miniers et pétroliers		*	/	<ul> <li>A court terme, appliquer une politique budgétaire contracyclique (c.à.d. éviter d'augmenter les dépenses au même rythme que la hausse des recettes courantes) afin de mieux tirer profit des booms des cours des matières premières :</li> <li>A long et moyen termes, poursuivre la politique de diversification de l'économie.</li> </ul>
Risque lié à l'interruption de la production dans les usines chinoises			*	<ul> <li>Renforcer l'intégration régionale pour compenser la taille modeste des marchés nationaux;</li> <li>Renforcer l'appui des pouvoirs publics au secteur privé à raison de sa taille modeste et de ses difficultés d'accès aux capitaux;</li> <li>Poursuivre l'amélioration du climat des affaires;</li> <li>Développer les activités locales de transformation des ressources naturelles</li> </ul>

Risque lié à la poursuite de la guerre russo- ukrainienne		*		<ul> <li>Renforcer la résilience de l'économie en termes d'accélération de sa diversification et de développement de son industrie agroalimentaire;</li> <li>Apurer les arriérés des pétroliers producteurs et poursuivre avec la subvention appliquée sur les prix des produits pétroliers, sur fond d'une structure des prix fédératrice,</li> <li>Accélérer le processus de l'exploitation des blocs pétroliers et gaziers ainsi que leurs transformations (raffinage) au niveau national.</li> </ul>
Risque lié à la hausse des prix du baril du pétrole				<ul> <li>Poursuivre la politique de la diversification de l'économie notamment par la mise en place des entreprises de raffinage du pétrole brute en vue de favoriser la création de la chaine de valeur;</li> <li>Évaluer les bénéfices et les coûts des subventions (Analyse Coût-Bénéfice) et communiquer massivement sur le sujet;</li> <li>Réduire les subventions de manière progressive en commençant par les moins sensibles politiquement et mettre en place des aides sociales directes permettant de compenser la libéralisation des prix pour les populations les plus pauvres.</li> </ul>
	RI	SQUES LI	ES A LA	DETTE PUBLIQUE
Risque de refinancement		*		- Indexation au taux de change des bons du trésor
Risque de taux d'intérêt	*			<ul> <li>Poursuite de la préférence à l'endettement aux taux d'intérêts fixes par rapport à celui aux taux variables.</li> <li>Elargir l'adjudication des BT en incluant le plus possible d'opérateurs économiques.</li> </ul>
Risque lié aux garanties	*			Np
Risque lié au taux de change		*		- Respect du pacte de stabilité conclu entre le Gouvernement et BCC
RISQUES I	LIES AUX	ENTITES	DU SEC	CTEUR PUBLIC AUTRES QUE L'ETAT

				- La finalisation de la réforme du		
Risque lié aux entreprises publiques à savoir : (1) la baisse des recettes de participation et ses composantes ainsi que (2) l'Augmentation des dépenses due aux passifs des entreprises dont les passifs conditionnels implicites et/ou explicites)		*		Portefeuille dans son volet économique (évaluation du patrimoine, etc.);  - L'implication de l'Etat dans le processus de gestion de ces entreprises, par la promotion de la bonne gouvernance (l'orthodoxie financière, mode de recrutement des mandataires, redevabilité, sanctions positives et négatives);  - La poursuite du renouvellement, par l'Etat, de l'outil de production de ses entreprises en recherchant les nouvelles sources de financement (Partenaires Publics Privés et autres);  - L'accélération du processus d'adoption par le Parlement du projet de loi portant concession des actifs considérés comme patrimoine inaliénable de l'Etat.  - L'analyse permanente de la rentabilité, solvabilité des entreprises;  - Le traitement du lourd passif des entreprises du portefeuille au travers le mécanisme des Partenariats Publics Privés considérés comme moyens de financements alternatifs.		
Risque lié au Partenariat-Public Privé (PPP)	/		*	- Publication de tous les contrats PPP		
RISQUES LIES AU SECTEUR FINANCIER	*			<ul> <li>Promouvoir une politique monétaire expansionniste toute restant vigilante et proactive pour assurer la stabilité des prix</li> <li>Surveillance accrue des opérateurs par la Banque Centrale du Congo;</li> <li>Mise à jour des textes réglementaires.</li> </ul>		
	AUTRES RISQUES SPECIFIQUES					

 Créer et/ou renforcer des cadres institutionnels de la réduction des risques de catastrophes; - Renforcer les capacités managériales et opérationnelles des ministères impliqués en matière de réduction des risques catastrophes et adaptation au changement climatique en fournissant des moyens humains, techniques et financiers nécessaires; - Sensibiliser les gouvernants à prévoir et/ou à accroître les lignes budgétaires destinées à la Réduction des Risques de catastrophes (RRC); - Améliorer les connaissances techniques et pratiques d'identification et d'évaluation des risques (et), des vulnérabilités et des capacités, et l'élaboration des guides de procédure ; - Dresser la cartographie des zones à risque dans toutes les provinces de la RDC; Développer des partenariats formels avec les Risques liés aux centres de les recherche, services catastrophes naturelles et autres météorologiques, les centres nationaux de calamités données, les observatoires nationaux des risques et toute autre institution similaire pour le partage d'informations, l'interprétation et la diffusion des données relatives à la RRC : - Appuyer les efforts de perfectionnement des méthodes et des moyens scientifiques de surveillance et d'alerte précoce en mettant à contribution des Institutions de recherches; - Mettre en place des systèmes perfectionnés de recueil, d'analyse et de diffusion des informations statistiques sur les catastrophes, leurs conséquences et les pertes qu'elles occasionnent; - Renforcer et développer les capacités organisationnelles du Ministère ayant les actions humanitaires dans ses attributions par la création d'un centre qui sera chargé de gérer d'analyser des informations et humanitaires: - Promouvoir l'intégration de la réduction des risques liés à la variabilité saisonnière et aux

- changements climatiques dans les stratégies sectorielles de RRC ;
- Encourager une utilisation et une gestion durable des écosystèmes, notamment en respectant la politique de l'aménagement du territoire dans la mise en œuvre des projets de développement afin de réduire les risques et les facteurs de vulnérabilités;
- Promouvoir la sécurité alimentaire comme facteur important de la résilience des collectivités face aux aléas ;
- Adapter les mécanismes de protection sociale aux différents groupes spécifiques les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, femmes enceintes, enfants, etc.) victimes des catastrophes;
- Intégrer l'évaluation des risques de catastrophes dans les plans d'urbanisme, d'aménagement et de gestion des zones rurales, en particulier celles des montagnes, des zones inondables, des zones érosives et des plaines côtières;
- Promouvoir et développer les partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile pour une gestion plus efficiente de la réduction;
- Susciter les donateurs et autres partenaires dont les appuis financiers ou matériels seront indispensables à l'exécution de la réponse humanitaire.

Risques sanitaires			*	<ul> <li>la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies, normes et directives relatives à la surveillance épidémiologique ainsi qu'à l'hygiène et à la salubrité publique;</li> <li>l'opérationnalisation des COUSP (Centres d'Opérations d'Urgences en Santé Publique) pour assurer les interventions rapides en cas de survenance des épidémies;</li> <li>l'implantation et le fonctionnement des laboratoires de santé et de sécurité transfusionnelle ainsi que d'autres produits biologiques (dérivés du sang, échantillon et transports d'organes);</li> <li>l'assurance de la biosécurité et de la biosûreté, de l'hémovigilance, ainsi que des normes analytiques des boissons et des denrées alimentaires et autres analyses toxicologiques;</li> <li>le renforcement de l'hygiène-salubrité publique et le contrôle sanitaire aux frontières des maladies chroniques transmissibles et non transmissibles;</li> <li>la mise en œuvre intégrale du Projet d'Urgence de l'Appui à la Riposte et Préparation de la COVID-19 en RDC (PUARP-COVID 19)</li> </ul>
Risques sécuritaires			*	<ul><li>Renforcement du dialogue social ;</li><li>Organisation des élections locales (ETD)</li></ul>
Risque politique	/		*	<ul> <li>Renforcement du dialogue social;</li> <li>Mise en place et/ou renforcement du décret portant organisation et fonctionnement des cabinets ministériels;</li> <li>Organisation des élections locales (ETD).</li> </ul>
	Г	RISQUE	S INST	ITUTIONNELS
Risque lié à l'évolution de la masse salariale		*		<ul> <li>Restaurer, dans la loi de finances de chaque année, l'annexe « plafond d'emplois rémunérés » ;</li> <li>Ne pas autoriser de nouveaux barèmes en cours d'exécution du budget ;</li> <li>Assainir le fichier de la paie ;</li> <li>De mettre en place une politique salariale des Agents publics et fonctionnaires de l'Etat.</li> </ul>

Г	1	1		
Risque lié à la retraite			*	<ul> <li>Respecter la procédure de recrutement des fonctionnaires de l'Etat conformément à la loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière de services publics de l'Etat ainsi que ses mesures d'applications;</li> <li>Respecter la programmation de mise à la retraite des éligibles;</li> <li>Disponibiliser les ressources pour assurer la mise à la retraite régulière sur base des financements internes ou externes</li> </ul>
Risque lié à la faible mise en œuvre de la politique fiscale			*	<ul> <li>Suivi et l'évaluation à mi-parcours du niveau de mise en œuvre des politiques fiscales par les Administrations financières et la DGPPB.</li> <li>Evaluation régulière des contrats de performance conclus entre le Ministère des Finances et les Administrations financières</li> </ul>
Risque lié à l'incertitude de l'aide extérieure		*		<ul> <li>Renforcer le contact entre le Ministère du Plan (PGAI), les Ministères sectoriels et les PTF à travers la mise en place d'un cadre de concertation ad hoc permanent conformément à l'Arrêté n°216/CAB/MINPLAN/2011 du 17 décembre 2011 portant réglementation du circuit d'information sur les ressources extérieures;</li> <li>Renforcer le cadre de dialogue PTF-Gouvernement à travers la réactivation des groupes thématiques;</li> <li>Exhorter les secteurs bénéficiant des ressources extérieures de communiquer (à la PGAI et CSPP) de façon permanente les informations liées au décaissement de fonds dont ils bénéficient;</li> <li>Retenir dans les projets de loi de finances des ressources extérieures dont les accords et conventions ont été signés et certifiés</li> </ul>
Risque de non- respect du pacte de stabilité conclu entre le Gouvernement et la BCC		*		- Echanges réguliers entre les parties prenantes

Risque lié au retard dans la mise en œuvre des investissements publics			*	<ul> <li>L'amélioration de la gestion des investissements dans son cycle complet (identification des besoins, formulation des projets, sélection des projets bancables, suiviévaluation financier et physique des projets, etc.);</li> <li>L'organisation régulière des missions d'évaluation de la gestion des investissements (PIMA – Public Investment Management Assessment) pour diagnostiquer les faiblesses du système et de mettre en place un plan d'action d'amélioration de la gestion des investissements;</li> <li>La fixation du délai de la procédure de la phase administrative de la dépense d'investissement;</li> <li>Le respect du dispositif législatif et règlementaire relatives procédures dérogatoires pour le paiement par anticipation (procédures d'urgences, les règles d'avance, etc.);</li> <li>La poursuite du renforcement des capacités des structures de l'Etat impliquées dans le programme d'investissement public et la passation des marchés publics en vue d'améliorer les taux d'absorption;</li> <li>La poursuite de l'amélioration du climat des affaires afin d'attirer les investissements directs étrangers.</li> </ul>
Risque lié à la mise en œuvre inefficace des politiques sectorielles		*		<ul> <li>Financement de l'élaboration des stratégies sectorielles pour la plupart des secteurs ;</li> <li>Renforcement des capacités des acteurs sectoriels dans le processus PPBSE.</li> </ul>
Risque lié à l'arrêt de mise en œuvre du programme avec le FMI	*			- Suivi régulier du degré de mise en œuvre des engagements pris dans MPEF.

RISQUES A LONG TERME (Risque lié au changement climatique)	*	<ul> <li>Définition des règles applicables aux engagements des pouvoirs publics à verser des indemnités en cas de pertes dues aux catastrophes en vue de limiter les multiples interventions du Gouvernement et en conséquence réduire la pression sur les dépenses publiques;</li> <li>Renforcement des capacités des entreprises et des ménages aux risques de catastrophe afin de permettre à ces derniers de consolider leur propre résilience et éviter au Gouvernement de payer de façon répétée pour les mêmes sinistres;</li> <li>Elargissement des projets de reboisement à travers tout le pays.</li> </ul>
---	---	---

# <u>Légende :</u>

✓ Couleur verte : risque faible✓ Couleur orange : risque moyen✓ Couleur rouge : risque élevé

Les détails sur ces risques sont repris dans le document sur la Déclaration des Risques Budgétaires.

#### VII. CONCLUSION

Le Cadre Budgétaire 2024-2026 ainsi défini est tributaire des objectifs macroéconomiques et de la politique budgétaire envisagée sur la période. Les discussions autour de ce document permettront de l'amender en vue d'obtenir in fine le CBMT 2024-2026 devant accompagner le projet de loi de finances 2024 au Parlement.

L'évolution des dépenses et des recettes dégage un solde global négatif de **18.046,4 milliards de FC,** soit **-3,0% du PIB** imputable au Pouvoir Central. Il sera financé par les emprunts (projets et programmes) à lever auprès des partenaires multi et bilatéraux et les appuis budgétaires.

Le document est annexé d'une matrice des risques susceptibles à affecter la programmation budgétaire qu'il contient.

# **ANNEXES**